

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

N° 2026/25



Date de Convocation  
02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29  
Présents : 28  
Pouvoirs : 0  
Votants : 28

**PRÉSENTS :**

Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN, Stéphane GEAY, Naïma NAÏT-SEGHIR, Erwan JEAN-BAPTISTE, Marie-France TRINQUESSE, Stéphane ALONSO, Manon MORIN, Michel DAMERVAL, Renée BOU ANICH, Pierre LEUX, Corinne AJAS, Arthur WUCHNER, Estelle GLONDU, Olivier MANCHERON, Armelle BLAISOT, Patrick LECHAT, Maria NOBLE, Jean-Luc JOLIT, Virginie VERRINO, Sandrine COCHETUEUX, Didier PONNET, Émilie PORTIER, Isabelle LASTERNAS.

**ABSENT :** Philippe TOUZALIN

*Marie-France TRINQUESSE a été désignée Secrétaire de Séance.*

**OBJET : D.O.B. – présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire**

VU l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;

**CONSIDÉRANT** que cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics ainsi que les départements, les régions et les métropoles ;

**CONSIDÉRANT** que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, ce débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales ;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport doit contenir les informations prévues par la Loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié. Pour les communes, il doit être transmis au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;

**CONSIDÉRANT** que la tenue du débat ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et que les orientations budgétaires présentées conformément aux orientations budgétaires définies par la municipalité, en lien avec les besoins exprimés par les services ;

**CONSIDÉRANT** que ce débat constitue, donc, une phase, réglementairement obligatoire, préalable à l'élaboration proprement dite du budget primitif ; qu'il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble ; qu'il permet, également, au maire de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur ;

**CONSIDÉRANT** que le débat n'a pas, par lui-même, de caractère décisionnel ; que la délibération a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au contrôle de légalité de la préfecture de s'assurer du respect de la loi ;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'orientation budgétaire, ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après la tenue d'un débat contradictoire,

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire, tel qu'annexé, pour l'année 2026.

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 095-219504800-20260408-DEL202625-DE



PARMAIN — Au-dessus du Barrage — Le Pré du Lhay

# Débat d'orientations budgétaires 2026

## PARMAIN



Frémont, Éditeur, Beaumont-sur-Oise

## Préambule

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à l'organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) introduit des obligations en matière de transparence et de gestion financière pour les collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de 3 500 habitants ou plus, le maire doit présenter au conseil municipal, au moins deux mois avant le vote du budget, un rapport détaillant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique, selon les modalités prévues par le règlement intérieur.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (article 17), entrée en vigueur le 19 décembre 2023, impose aux collectivités de préciser leurs objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, pour les budgets principaux et annexes, lors du débat d'orientations budgétaires.

### **Ce rapport remplit plusieurs fonctions essentielles :**

**Information et anticipation** : il éclaire les élus municipaux sur la situation financière actuelle et les évolutions futures, en prenant en compte les enjeux économiques locaux, nationaux et européens.

**Préparation budgétaire** : il structure les priorités qui guideront l'élaboration du budget primitif.

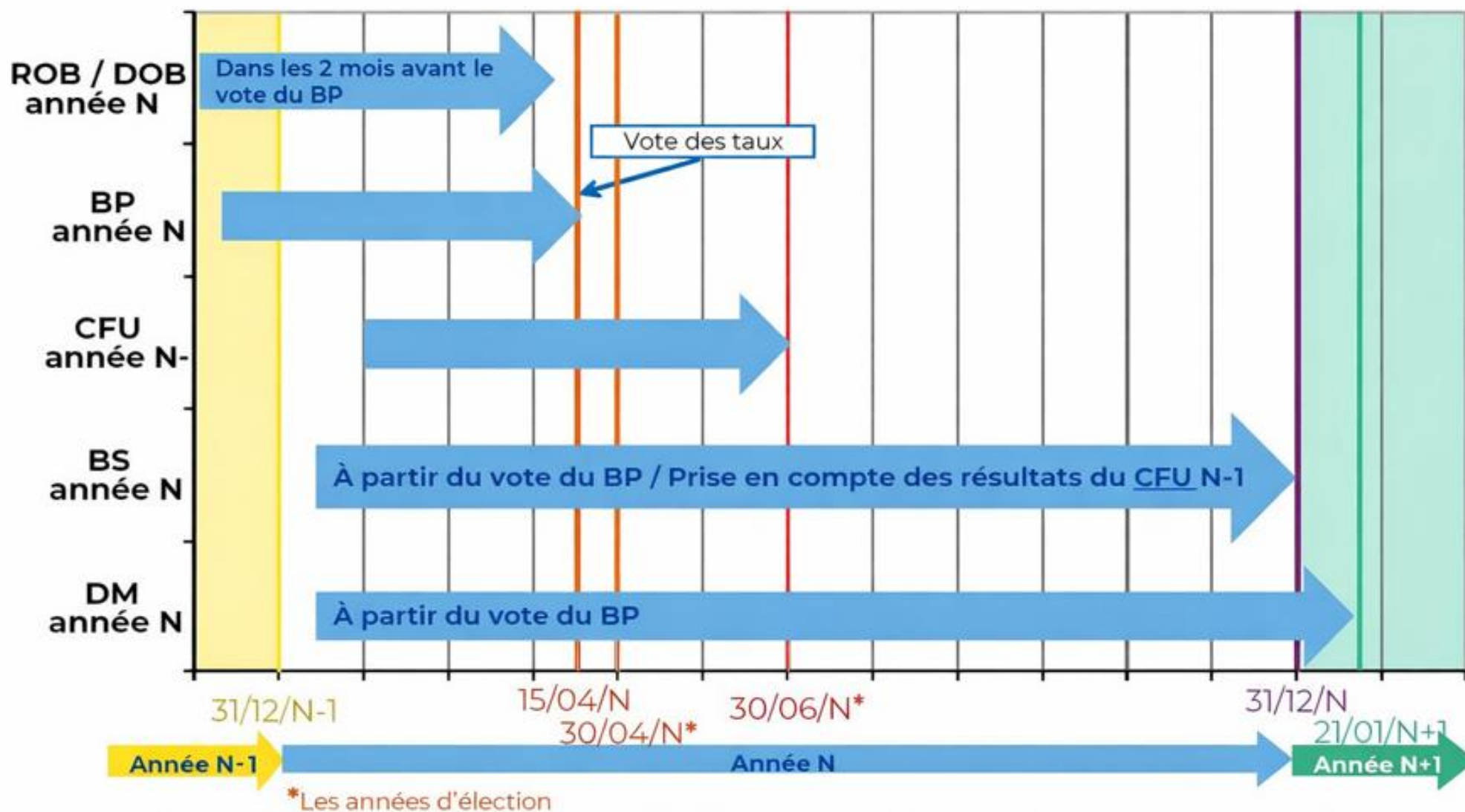
**Communication publique** : il est transmis à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et mis à disposition des habitants dans les quinze jours suivant le débat en conseil municipal. La commune doit également informer le public par tous moyens de cette mise à disposition.

En somme, le ROB constitue un outil stratégique pour assurer une gestion responsable et informer tant les élus que les citoyens.

# Avant-propos



## Rappel des principales dates à respecter pour la construction de votre budget



## Table des matières :

	N° de page
• Le contexte budgétaire et économique-financier, mondial, national et le panier du Maire .....	5-18
• Loi de Finances 2026 :.....	19-24
• Le budget 2025 réalisé.....	25
• Les résultats 2025.....	27
• Vue d'ensemble en €.....	28
• Les grandes masses financières.....	29
• D'où vient et où va l'argent.....	30-31
L'exécution du budget 2025	
- Recettes de fonctionnement.....	32-35
- Impôts et taxes.....	36-37
- Dépenses de fonctionnement.....	38-41
- Dépenses de personnel.....	42
- Recettes d'investissement.....	44
- Dépenses d'investissement.....	45-47
• Dette et épargne.....	48-49
• Les résultats 2025.....	50
• Les orientations budgétaires 2026.....	51
• Les projets d'investissement du budget 2026 et leurs financements.....	52-55
• Les recettes de fonctionnement.....	56
• La fiscalité comparée.....	57
• Les enveloppes par service.....	58-60

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

La loi NOTRe du 7 août 2015, puis la Loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, dans son article 13, sont venues renforcer l'obligation d'information avec une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, la présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement.

## Le contexte budgétaire et économique-financier

### CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

En 2026, l'économie mondiale demeure orientée vers une croissance positive mais modérée. Le Fonds monétaire international (FMI) projette une croissance mondiale de l'ordre de **+3,3 % en 2026**, dans la continuité de 2025.

Toutefois, le contexte international s'est durci en raison de la dégradation de la situation géopolitique au Moyen-Orient et de ses conséquences sur les prix de l'énergie.

### TENDANCES GÉNÉRALES

- **Croissance mondiale :**
  - 2024 : +3,3 %
  - 2025 : +3,3 %
  - 2026 : +3,3 %
- **Facteurs de soutien :**
  - Assouplissement progressif des politiques monétaires engagées en 2024-2025.
  - Reflux de l'inflation permettant un léger redressement du pouvoir d'achat.
  - Reprise progressive du commerce international.
- **Freins persistants :**
  - Niveau d'endettement élevé des États
  - Productivité structurellement faible
  - Incertitudes géopolitiques renforcées

## SITUATION MONDIALE

### 1. États-Unis

- **Croissance 2026** : environ **+2,0 % à +2,2 %**, en léger ralentissement après la bonne tenue de 2024 (+2,8 %) et 2025.
- **Dynamique économique** :
  - Consommation des ménages encore solide mais en modération, marché du travail moins tendu qu'en 2023-2024.
- **Politique monétaire** : La Réserve fédérale a poursuivi en 2025-2026 la baisse graduelle de ses taux directeurs engagée fin 2024, soutenant l'investissement et le crédit.

Toutefois, les perspectives restent sensibles à l'évolution des prix de l'énergie et au contexte géopolitique international.

### 2. Zone euro et Royaume-Uni

- **Zone euro** : croissance estimée autour de **+0,8 % à +1,1 %** en 2026, dans un contexte de reprise fragile et exposée aux tensions énergétiques, identique à 2024 et 2025 (+0,8 % à +1 %).
- **Royaume-Uni** : croissance proche de **+1,2 % à +1,4 % en 2026**, dans un contexte de normalisation progressive après plusieurs années de faible dynamisme.
- **Politique monétaire** : La Banque centrale européenne maintient une orientation plus accommodante depuis mi-2024, favorisant la reprise du crédit et de l'investissement.

La hausse récente des prix de l'énergie liée aux tensions géopolitiques constitue un facteur de risque significatif pour la croissance européenne en 2026.

### 3. Chine

- **Croissance 2026** : autour de **+4,3 % à +4,5 %**, en ralentissement structurel.
- **Contexte** :
  - Crise immobilière encore partiellement non résolue.
  - Soutien public accru à l'industrie, aux technologies et à l'export.
  - Demande intérieure toujours fragile.

La Chine demeure un moteur important de l'économie mondiale, mais sa trajectoire est désormais plus modérée. Elle est indirectement affectée par le ralentissement du commerce mondial et les tensions géopolitiques.

## COMMERCE MONDIAL ET INFLATION

### ➤ Reprise du commerce mondial

#### • Échanges internationaux :

Après +2,6 % en 2024 et +3,3 % en 2025, le commerce mondial devrait progresser d'environ **+3,3 % en 2026**, en cohérence avec la croissance mondiale.

#### • Facteurs explicatifs :

- Stabilisation des chaînes d'approvisionnement.
- Normalisation des coûts de transport maritime.
- Rééquilibrage progressif entre consommation de biens et de services.

Toutefois, cette dynamique reste fragile et exposée aux évolutions du contexte géopolitique international.

- **Zone euro** : La demande extérieure adressée à la zone euro devrait progresser de manière modérée en 2026, dans un contexte de ralentissement de l'activité mondiale et de tensions énergétiques.

## ÉVOLUTION DE L'INFLATION MONDIALE

### ➤ Tendence générale

#### • Inflation mondiale :

- 2024 : 4,2 % - 2025 : 3,3 %

Après un recul marqué en 2024 et 2025, la dynamique d'inflation devient plus incertaine en 2026.

Selon les analyses récentes de la Banque de France et de l'INSEE, la remontée des prix de l'énergie liée aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient entraîne un rebond de l'inflation dans plusieurs économies.

#### • États-Unis

Inflation moyenne en 2026 proche de 2,5 %, avec une stabilisation globale mais une sensibilité accrue aux prix de l'énergie.

- La politique de la Réserve fédérale vise désormais un équilibre entre maîtrise des prix et soutien à la croissance.

- **Zone euro**

- L'inflation, qui avait fortement ralenti en 2025, repart à la hausse début 2026.
- Elle s'établit à environ 2,5 % en mars 2026 (contre 1,9 % en février), sous l'effet principalement du rebond des prix énergétiques.

- **Chine**

- Inflation faible (environ 1,5 % à 2 %), reflétant une demande intérieure encore prudente.

## PRIX À L'EXPORTATION

- Les prix des matières premières, après une phase de normalisation en 2024 et 2025, connaissent un regain de volatilité en 2026.
- Les cours du pétrole ont fortement augmenté en début d'année, se situant à des niveaux proches de 95 à 100 dollars le baril, en lien avec les tensions géopolitiques au Moyen-Orient.
- Cette situation crée une incertitude importante sur l'évolution des coûts énergétiques et des prix de production à court terme.

### Synthèse :

L'économie mondiale en 2026 évolue dans un contexte de **croissance modérée mais plus incertain qu'anticipé en fin d'année 2025**.

Les principaux éléments à retenir sont :

- Une croissance mondiale globalement stable mais fragile
- Un retour de tensions inflationnistes liées à l'énergie
- Un environnement géopolitique dégradé
- Un niveau d'endettement toujours élevé

Pour les collectivités locales, cet environnement signifie :

- Une volatilité accrue des coûts, notamment énergétiques
- Une visibilité réduite sur l'évolution des prix
- La nécessité de maintenir une gestion budgétaire prudente

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

En 2026, l'économie de la France évolue dans un environnement de croissance modérée, marqué par un effort de **réduction progressive du déficit public, sans diminution de la dette publique à ce stade**, la remontée de l'inflation et un encadrement renforcé des finances publiques.

### ➤ CROISSANCE ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- **Croissance du PIB** : Après une progression estimée autour de +0,9 % en 2024 et +1,1 % en 2025, les perspectives pour 2026 doivent être révisées à la baisse. Selon les projections de la Banque de France (mars 2026), la croissance atteindrait environ +0,9 % en 2026.
- **Moteurs de l'activité** :
  - Consommation des ménages encore résiliente.
  - Amélioration progressive de l'investissement privé.
  - Contribution modérée du commerce extérieur.
- **Freins structurels** :
  - Hausse des prix de l'énergie.
  - Contexte budgétaire contraint.
  - Incertitudes géopolitiques

L'économie française s'inscrit dans un scénario de croissance faible mais positive. Ci-dessous les prévisions au dernier semestre 2025, qui seront forcément impactées dans le contexte de 2026.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : [Banque de France](#), 15 septembre 2025.

## ➤ INFLATION ET TAUX D'INTÉRÊT

### • Inflation

- 2024 : environ 2,5 %
- 2025 : environ 0,9 %
- 2026 : autour de 1,7 %

Après un ralentissement marqué en 2025, l'inflation repart à la hausse en 2026.

Selon la Banque de France et l'INSEE, cette évolution s'explique principalement par le rebond des prix de l'énergie lié aux tensions géopolitiques. En mars 2026, l'inflation atteint environ 1,7 % sur un an en France.

Pour mémoire, le tableau ci-dessous regroupe les prévisions qui étaient faites par les plus grands organismes jusqu'en février 2026. Les prévisions ont été depuis revues à la hausse.

### Prévisions d'inflation\*

Prévisions annuelles <u>France</u>	2026
<a href="#">Insee (déc. 2025)</a>	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
<a href="#">Banque de France (déc. 2025) - IPCH</a>	+1,3%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025) - IPCH</a>	+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>	+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2025) - IPCH</a>	+1,5%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2026)</a>	+1,3%

## • Taux d'intérêt

La détente monétaire engagée par la Banque centrale européenne depuis 2024 permet :

- Une amélioration progressive des conditions d'emprunt.
- Mais des taux restant structurellement plus élevés qu'avant 2022.
- En France, le taux d'emprunt à 10 ans se situe autour de 3,7 % à 3,8 % début 2026.

Les conditions de financement des collectivités demeurent donc plus coûteuses qu'au cours de la période 2015-2021.

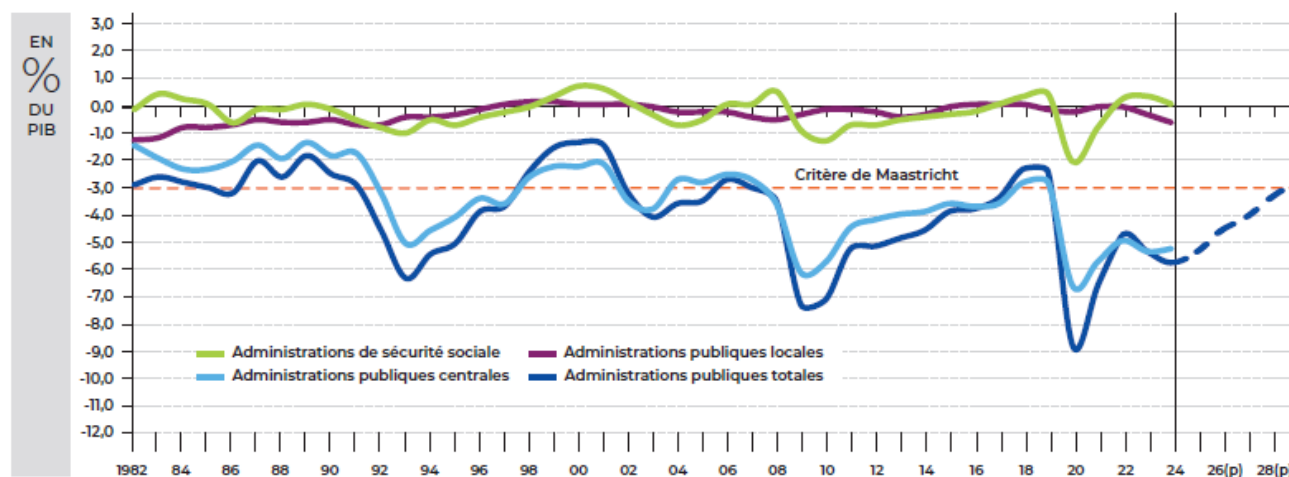
## ➤ FINANCES PUBLIQUES 2026

### • Déficit et dette

- Déficit public : encore supérieur à 5 % du PIB en 2025, avec un objectif de réduction progressive vers 3 % à l'horizon 2027.
- Dette publique : en hausse, atteignant environ 115,6 % du PIB fin 2025 (contre 112,6 % en 2024).

### Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

L'État poursuit une stratégie de maîtrise des dépenses publiques, avec :

- Une limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- Un encadrement renforcé des dotations,
- Une vigilance accrue sur les investissements locaux.

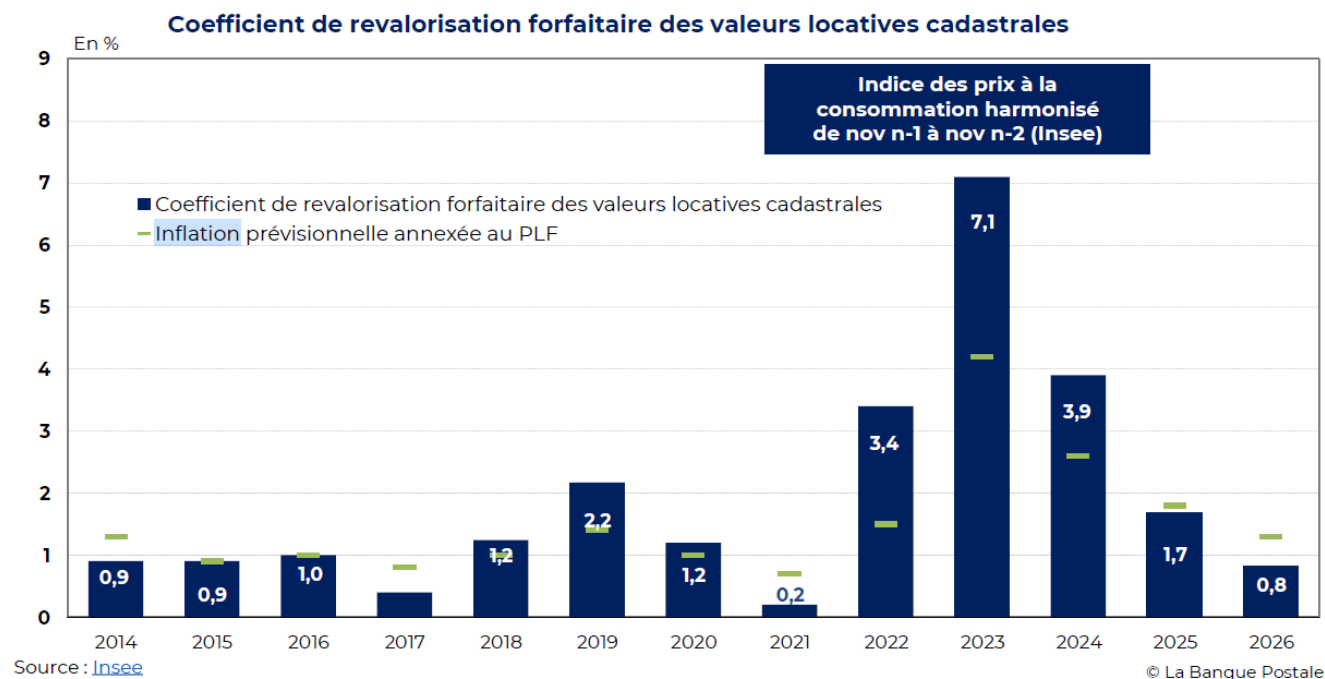
## ➤ IMPACT POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES (schéma général)

### 1. Dotations et relations financières avec l'État

- Évolution contenue des concours financiers de l'État.
- Priorisation des financements vers la transition écologique, la rénovation énergétique et la cohésion territoriale.
- Maintien de mécanismes de péréquation.

### 2. Recettes locales

- Dynamique fiscale plus modérée en raison d'une croissance économique contenue.
- Évolution des bases fiscales plus proche de l'inflation stabilisée (+0,8 %).
- Vigilance sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), sensibles au marché de l'immobilier.



### 3. Dépenses locales

- Pression persistante sur :
  - Les charges de personnel (effet glissement vieillesse technicité – GVT)
  - Les dépenses énergétiques, redevenues volatiles
  - Les coûts des travaux publics

### 4. Capacité d'investissement

- Conditions d'emprunt légèrement améliorées mais restant élevées.
- Nécessité de préserver l'épargne brute
- Maintien d'un pilotage rigoureux de l'investissement

### Synthèse :

En 2026, le contexte national se caractérise par :

- Une croissance faible mais positive
- Une inflation repartant à la hausse sous l'effet de l'énergie
- Une situation des finances publiques toujours contrainte
- Un environnement financier plus stable mais exigeant

Pour les communes, cela implique :

- Une gestion prudente des dépenses de fonctionnement,
- Une sécurisation de l'épargne,
- Un pilotage rigoureux de l'investissement,
- Une vigilance accrue face aux incertitudes économiques

## SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

### 1. Évolution des équilibres financiers

#### ➤ Épargne de gestion

En 2025, la commune a maintenu un niveau d'épargne de gestion satisfaisant (+5%), malgré un contexte économique encore contraint.

- Les recettes réelles de fonctionnement ont évolué de manière modérée, sous l'effet :
  - De la progression des bases fiscales,
  - Du maintien des dotations de l'État,
  - D'une dynamique mesurée des produits des services.
- Les dépenses réelles de fonctionnement ont été marquées par :
  - La progression des charges de personnel (effet GVT, mutualisation de la PM, augmentation du taux de cotisation retraite),
  - La stabilisation des dépenses énergétiques,
  - La hausse des coûts des prestations et des marchés publics.

L'épargne de gestion demeure positive et constitue un premier indicateur de solidité budgétaire.

#### ➤ Épargne brute

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'établit à +5,8% ; un niveau permettant :

- De couvrir le remboursement du capital de la dette,
- De financer les restes à réaliser et une part significative des investissements.

Le taux d'épargne brute se situe à un niveau compatible avec les standards observés pour les communes de même strate.

Le maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant constitue un enjeu majeur pour 2026.

#### ➤ Épargne nette

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette reste positive (+7,06%).

Elle permet :

- Soit de financer une partie des nouveaux investissements sans recours excessif à l'emprunt,
- Soit de maintenir un équilibre budgétaire prudent dans un contexte incertain.

## 2. Endettement et capacité de désendettement

### ➤ Encours de dette

Au 1er janvier 2026 :

- L'encours de dette s'élève à 3 049 293€.
- La dette par habitant est de 528,47€.
- Le taux moyen des emprunts reste maîtrisé.

La commune ne présente pas d'emprunts structurés à risque.

### Capacité de désendettement

Fin 2025, la capacité de désendettement s'établit à environ 1,86 années.

Ce ratio est :

- Très inférieur au seuil d'alerte (12 ans),
- Compatible avec une gestion saine et maîtrisée.

La stratégie retenue vise à :

- Contenir le recours à l'emprunt,
- Privilégier l'autofinancement,
- Lisser les remboursements dans le temps.

## 3. Programme d'investissement 2026

Pour 2026, les orientations d'investissement s'articulent autour de :

- La poursuite des projets structurants engagés lors du précédent mandat (Ex : cœur de ville, agrandissement du cabinet médical)
- La mise aux normes PMR et l'entretien du patrimoine communal
- La modernisation des équipements publics et la rénovation d'une partie de la voirie
- La transition énergétique (poursuite de la rénovation de l'éclairage public)

Le volume global d'investissement prévisionnel s'établit à environ 4 277,6K€.

### Comment interpréter le résultat ?

Ratio	Analyse
0 à 5 ans	Situation très saine
5 à 8 ans	Situation correcte
8 à 12 ans	Vigilance
> 12 ans	Niveau d'alerte

Le seuil d'alerte généralement admis pour les communes est **12 ans**.

Le financement de ces projets reposera sur :

- L'autofinancement,
- Les subventions sollicitées,
- Un recours raisonné à l'emprunt si nécessaire.

#### 4. Orientations budgétaires 2026-2028

##### ➤ En fonctionnement

Les objectifs pour les exercices à venir sont :

- Optimiser les dépenses énergétiques,
- Maintenir un niveau de service public de qualité,
- Consolider l'épargne brute.

##### ➤ En investissement

La stratégie repose sur :

- La priorisation des projets,
- La recherche systématique de cofinancements,
- La préservation de la capacité de désendettement.

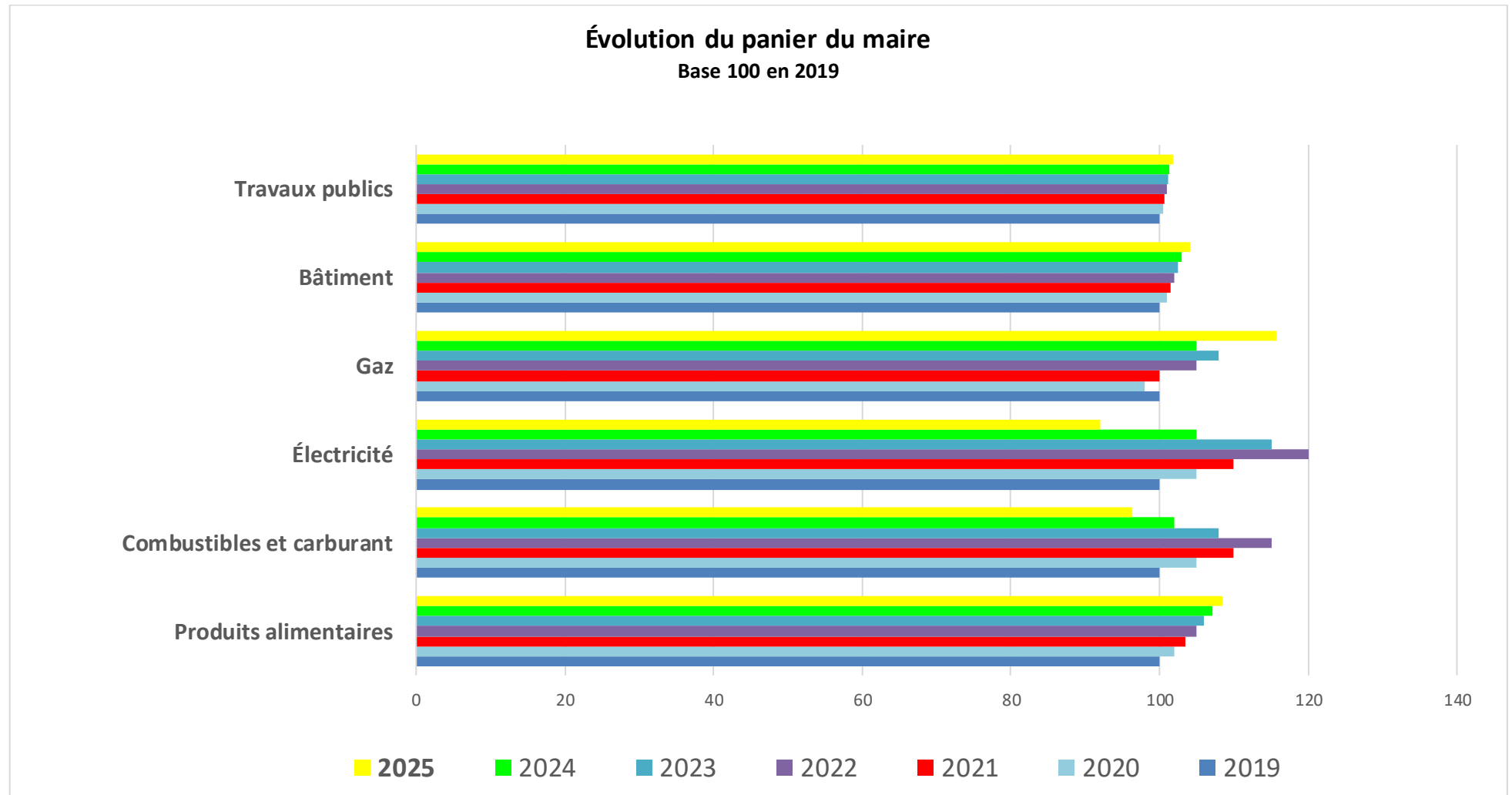


#### Conclusion générale

Dans un contexte de croissance nationale modérée, d'encadrement renforcé des finances publiques et de normalisation progressive des taux d'intérêt, la commune présente une situation financière saine, maîtrisée et compatible avec la poursuite d'un programme d'investissement structuré.

La priorité pour 2026 reste la consolidation des équilibres financiers, la sécurisation de l'épargne et une gestion prudente face aux incertitudes économiques.

## L'inflation dans le « panier d'achats » du Maire



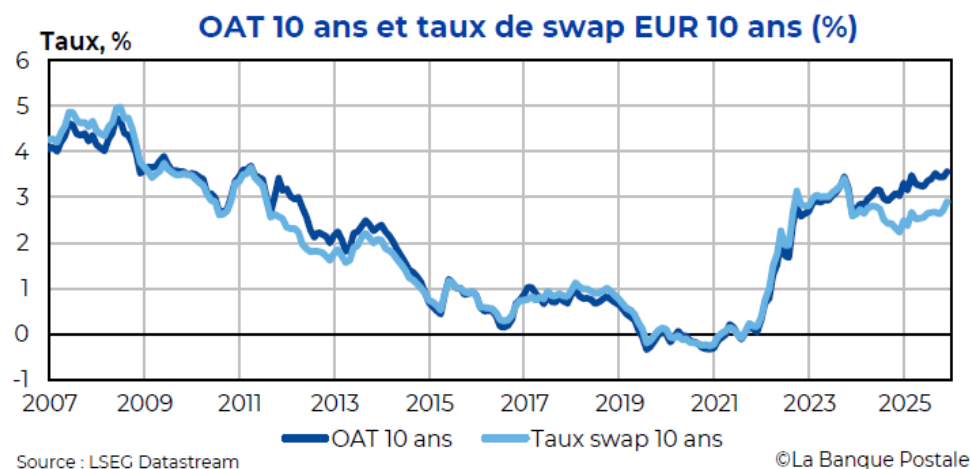
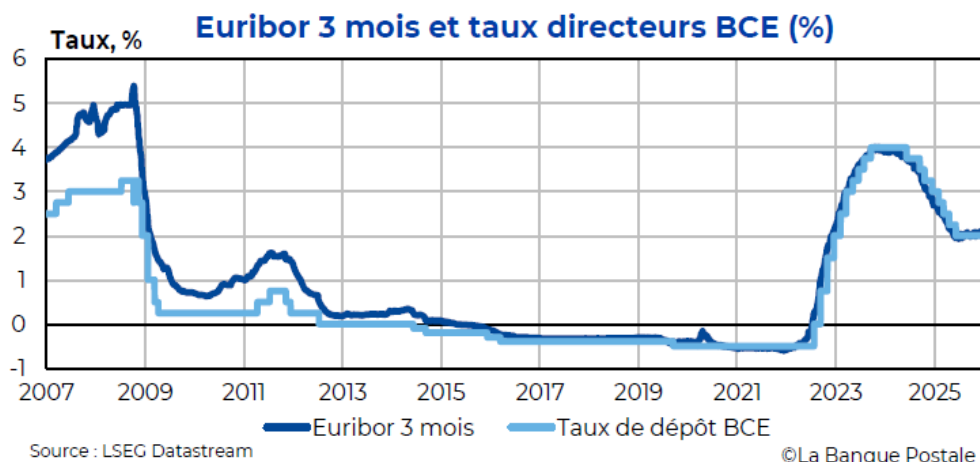
- Les collectivités, en particulier les communes, ont été fortement impactées par l'inflation, en particulier par les prix de l'énergie et les prix de l'alimentation, la stabilisation de l'inflation puis son recul, ainsi que des mesures d'économie réalisées depuis 2023, ont

permis de maintenir les dépenses de fonctionnement. La prudence reste de mise.

## ➤ L'évolution des taux d'intérêt en zone euro

- L'inflation en zone euro est revenue à un niveau maîtrisé, autour de **2 % en 2025** (contre plus de 5 % en 2023).
- Cette accalmie a permis à la Banque centrale européenne de **baisser ses taux**, passés de **4 % à 2 % entre 2024 et 2025**.
- Cette baisse concerne surtout les **taux à court terme**.
- En revanche, les **taux à long terme**, utilisés pour financer les investissements, restent élevés.
- En France, le taux d'emprunt à 10 ans atteint environ **3,6 % fin 2025**.
- Cette situation s'explique par un contexte international tendu et des incertitudes budgétaires en France.
- Les marchés n'anticipent pas de baisse significative des taux en **2026**.
- Pour les collectivités, cela signifie que les conditions d'emprunt **se sont améliorées mais restent coûteuses**.
- Les projets d'investissement (voirie, patrimoine) restent possibles, mais doivent être **priorisés et maîtrisés**.
- En résumé : après une phase de hausse, les taux se **stabilisent à un niveau encore élevé**, appelant à la prudence.

## Évolution des taux d'intérêt



## La Loi de Finances 2026 :

### Les étapes de l'adoption et les éléments clés pour Parmain

Entre le début de sa présentation et le mois de mars 2026, le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 en France a connu plusieurs étapes et événements marquants :

- **24/10/2025** Début de l'examen à l'Assemblée nationale (AN) en séance publique
  - **22/11/2025** Rejet de la première partie et transfert au Sénat
  - **27/11/2025** Début de l'examen au Sénat en séance publique
  - **04/12/2025** Adoption de la première partie par le Sénat
  - **15/12/2025** Adoption du PLF par le Sénat en première lecture
  - **19/12/2025** Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)
  - **26/12/2025**-Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'Assemblée nationale.
  - **26/12/2025** Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)
  - **29/12/2025** Promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics
- ➔ La **loi spéciale** intervient lorsque le Parlement ne s'est pas prononcé dans les délais constitutionnels sur le projet de loi de finances. Selon l'article 47 de la Constitution française du 4 octobre 1958, si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de 70 jours, le Gouvernement peut mettre en œuvre le projet par ordonnance.
- ➔ L'**article 45 de la** Loi organique relative aux lois de finances (**LOLF**) précise qu'en cas d'absence d'adoption de la loi de finances avant le 1er janvier, une loi spéciale peut être promulguée pour autoriser le Gouvernement à percevoir les impôts existants et à ouvrir les crédits nécessaires à la continuité des services publics.

En résumé, la loi spéciale est un mécanisme exceptionnel garantissant la continuité budgétaire de l'État lorsque la loi de finances n'a pas été adoptée à temps.

- **30/12/2025** Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret :

Une fois la loi spéciale promulguée, le Gouvernement est autorisé à prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires à la continuité des services publics, à compter du 1er janvier 2026 et dans l'attente d'une loi de finances pour 2026. Deux circulaires du 30 décembre sont venues apporter des précisions quant à la mise en œuvre de ce décret :

- ➔ Circulaire interministérielle relative à la mise en œuvre du décret de services votés à compter du 1er janvier 2026 : mise en place d'une régulation budgétaire renforcée signée du Premier Ministre, est relative à la mise en place d'une régulation budgétaire renforcée ; la seconde, signée de la ministre de l'Action et des comptes publics, est relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026.
- ➔ Circulaire relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026
- ➔ Le décret ouvre des crédits uniquement pour les « services votés », c'est à dire dans la limite des crédits inscrits en loi de finances pour 2025. Cette référence aux niveaux 2025 constitue une limite haute à ne pas dépasser mais les crédits ouverts peuvent être inférieurs.
- ➔ Sauf la nécessité de poursuivre l'exécution des services publics
- ➔ Les crédits ouverts doivent permettre a minima le maintien des services publics dans les conditions approuvées par le Parlement pour 2025. La continuité des services publics se traduit notamment par le financement de la rémunération des agents publics, le fonctionnement courant des services et les dispositifs d'interventions obligatoires.

- **13/01/2026** Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN.
- Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)
- **26/01/2026** Début de la deuxième lecture au Sénat

➤ **La loi de finances est adoptée par le conseil constitutionnel par un texte définitif le 19 février 2026.**

➤ **DGF (DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT)** la principale dotation de l'État aux collectivités territoriales

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) votée en LFI 2026

Elle poursuit deux objectifs :

- Assurer un financement de base → via la dotation forfaitaire (DF)
- Corriger les inégalités de richesse → via les dotations de péréquation, Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Enveloppe 2026 : **DGF totale : 27,4 Md€**

- Bloc communal (communes + EPCI) : 19,1 Md€
- Départements : 8,3 Md€

La DGF est désormais globalement stable (pas ou peu abondée par l'État). Toute hausse de certaines composantes (péréquation) est financée en interne → donc jeu à somme quasi nulle.

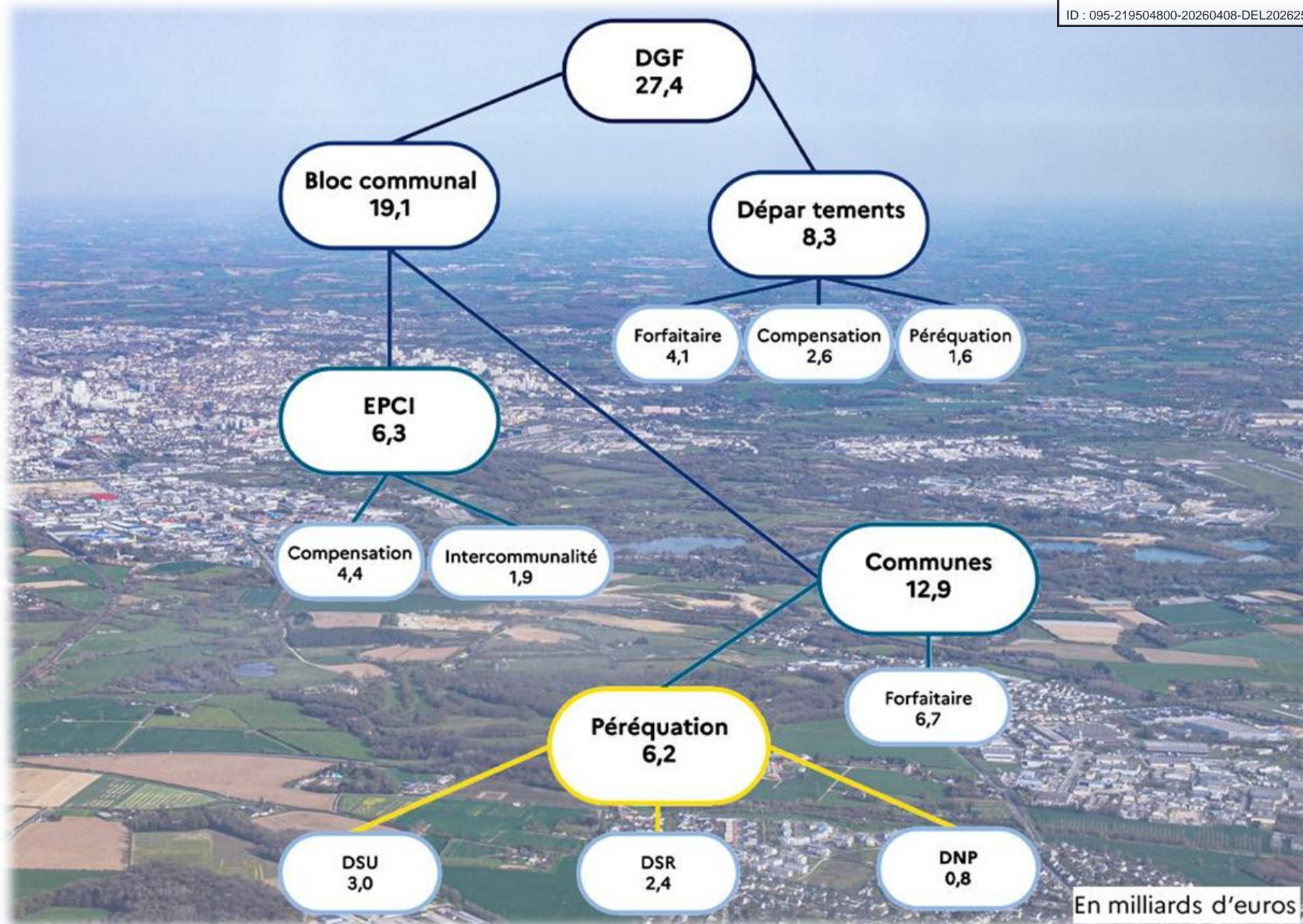
○ **Une DGF stable mais sous tension**

Contrairement à 2024 (+150 M€), aucune hausse globale en 2026

mais : DSU : +140 M€ et DSR : +150 M€ → soit +300 M€ de péréquation à financer sans argent supplémentaire

- **Conséquence directe** : On finance cette hausse en ponctionnant ailleurs dans la DF
  - La dotation forfaitaire (DF) recule pour un grand nombre de communes
  - Mécanisme :
    - écrêtement des communes jugées "plus riches"
    - plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement
    - en clair : les communes financent la solidarité entre elles

Parmain perçoit la DF et la DSR.



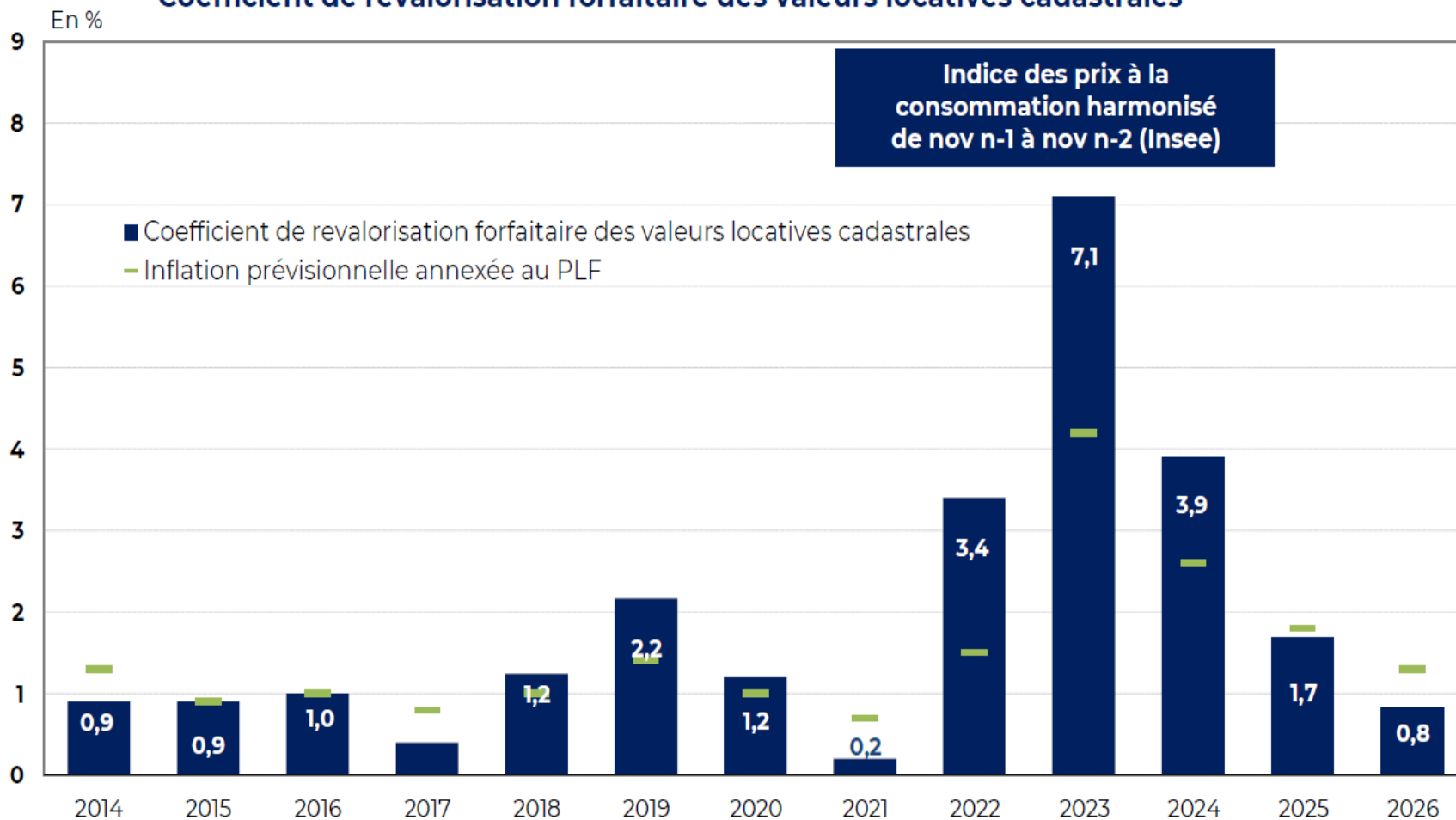
En milliards d'euros



## ➤ LA FISCALITÉ LOCALE :

- La revalorisation annuelle des valeurs locatives est de + 0,8 %.

### Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



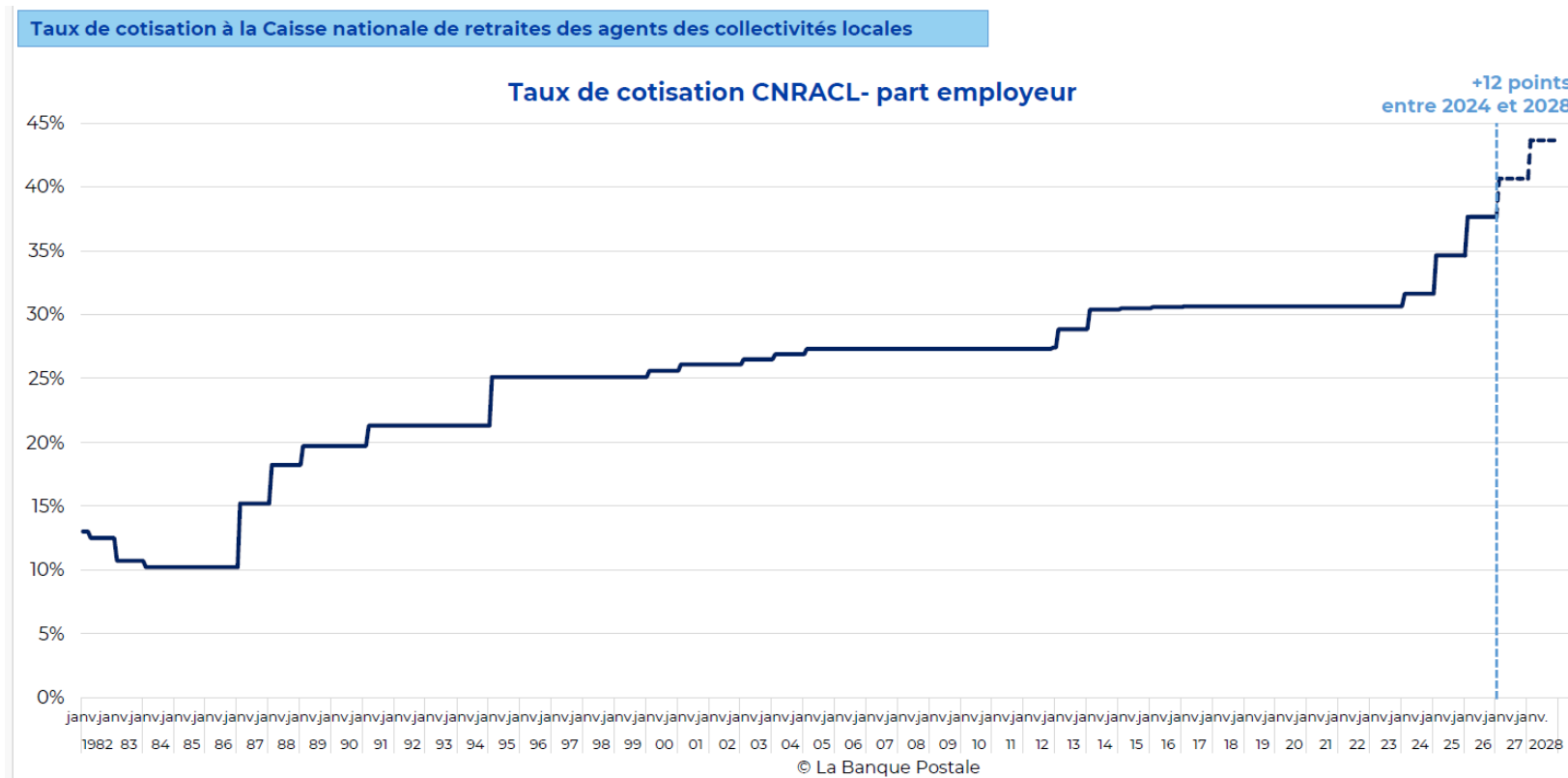
Source : [Insee](https://www.insee.fr)

© La Banque Postale





- **L'AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION DE LA CNRACL part employeur continue sa progression passant de 31,65% en 2024 à 37,65% en 2026**





# LE BUDGET RÉALISÉ EN 2025

## DONNÉES GÉNÉRALES DU BUDGET 2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 095-219504800-20260408-DEL202625-DE

## LES RÉSULTATS 2025

Résultats budgétaires de l'année

	Recettes	Dépenses	Résultats	Restes à réaliser INV.	
				recettes	dépenses
<b>Investissement</b>	1 948 267,23	1 645 332,48	<b>302 934,75</b>	4 152 430,43	370 600,83
<b>Fonctionnement</b>	8 052 324,84	6 930 871,20	<b>1 121 453,64</b>	<b>3 781 829,60</b>	

Résultats cumulés

	résultat de cloture 2024	part affectée à l'investissement	report 2024 sur 2025	résultat de 2025	résultat de cloture 2025	BP 2026	
						Part de l'excéd. Fct. affecté à l'investissement au compte 1068 pour couvrir Déficit Inv. N-1 + K dette N → éventuellement corrigé des RAR	
						Résultat 2025 reporté	
						Recettes	Dépenses
<b>Investissement</b>	-370 893,10		-370 893,10	302 934,75	<b>-67 958,35</b>	1068	001
<b>Fonctionnement</b>	3 053 227,02	-1 000 000,00	2 053 227,02	1 121 453,64	<b>3 174 680,66</b>	1 000 000,00	-67 958,35
						002	
						2 174 680,66	
Résultat cumulé N-1 toutes sections =	2 682 333,92		Résultat cumulé N toutes sections =	3 106 722,31			
			Fond de roulement sans RAR =	3 106 722,31 €		Par habitant	550,64 €
			Fond de roulement avec RAR =	6 888 551,91 €			1 220,94 €

## VUE D'ENSEMBLE Réalisé 2025 en €

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CFU 2024	CFU 2025	Évolution entre 2024 et 2025
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT(hors 775 - produits des cessions)	7 400 908	7 593 109	+2,60%
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 et R78)	7 400 619	7 587 226	+2,52%
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	5 416 937	5 635 440	+4,03%
<i>dont dotations et participations (R74)</i>	1 161 492	1 137 782	-2,04%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 089 441	6 206 624	+1,92%
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 et D68)	5 986 015	6 115 649	+2,17%
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	3 245 430	3 360 148	+3,53%
ÉPARGNE DE GESTION	1 406 789	1 477 060	+5,00%
Frais financiers(D66)	101 216	90 775	-10,32%
Soldes financiers, et provisions(D67, D68)	5 894	200	-96,61%
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 311 467	1 386 485	+5,72%
AMORTISSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (D16)	354 917	362 431	+2,12%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	956 550	1 024 054	+7,06%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	880 511	1 261 186	+43,23%
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (y.c cessions, hors 1068 et ordre 040)	281 302	674 020	+139,61%
EMPRUNTS ou CAUTIONS RECUES	660	680	+3,03%
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	2 331 448	2 682 334	+15,05%
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 682 334	3 106 722	+15,82%
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12	3 766 641	3 404 210	-9,62%

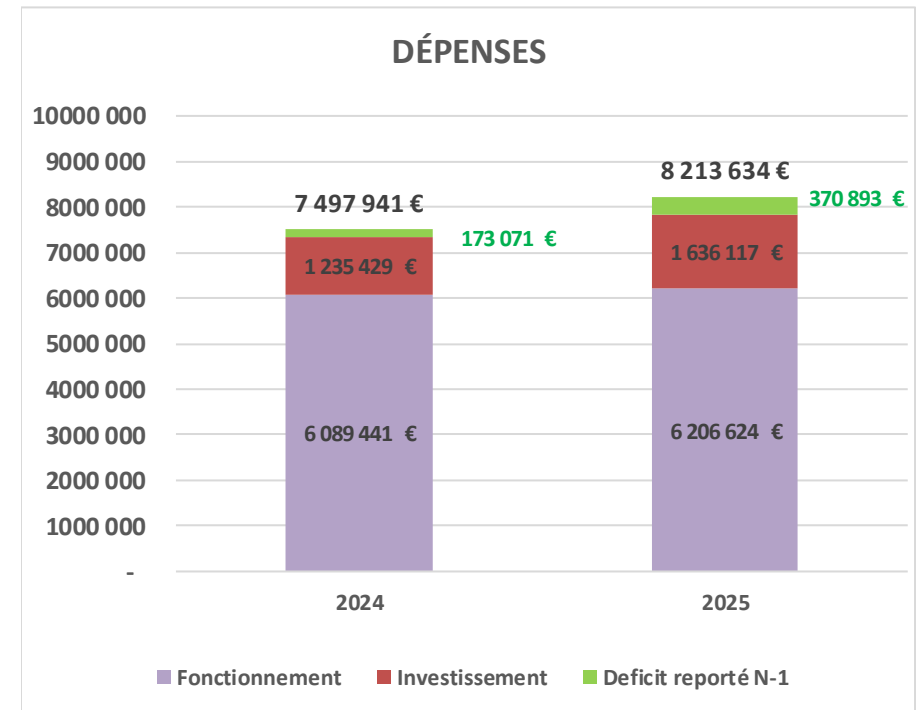
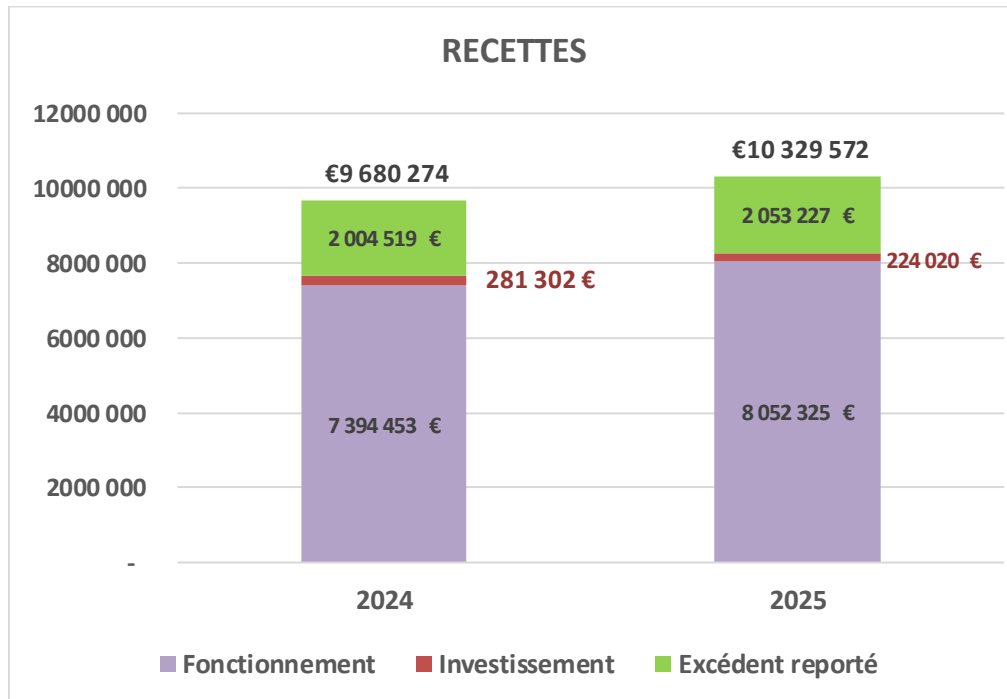
R76=produits financiers – R77=produits des cessions – R78=reprise d'amortissements ; D66=intérêts - D67=titres annulés – D68=dotations et provisions

Épargne de gest° = RRF (ligne verte) – DRF (1<sup>e</sup> ligne orange) + frais financiers – soldes financiers, exceptionnels et provisions

Épargne brute = RRF (ligne verte) – DRF (1<sup>e</sup> ligne orange)

Épargne nette = épargne brute – amortissement du capital de la dette

## LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES 2025



#### Fonctionnement :

- Dépenses : Les actions et services rendus au quotidien
- Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'état et les produits du domaine

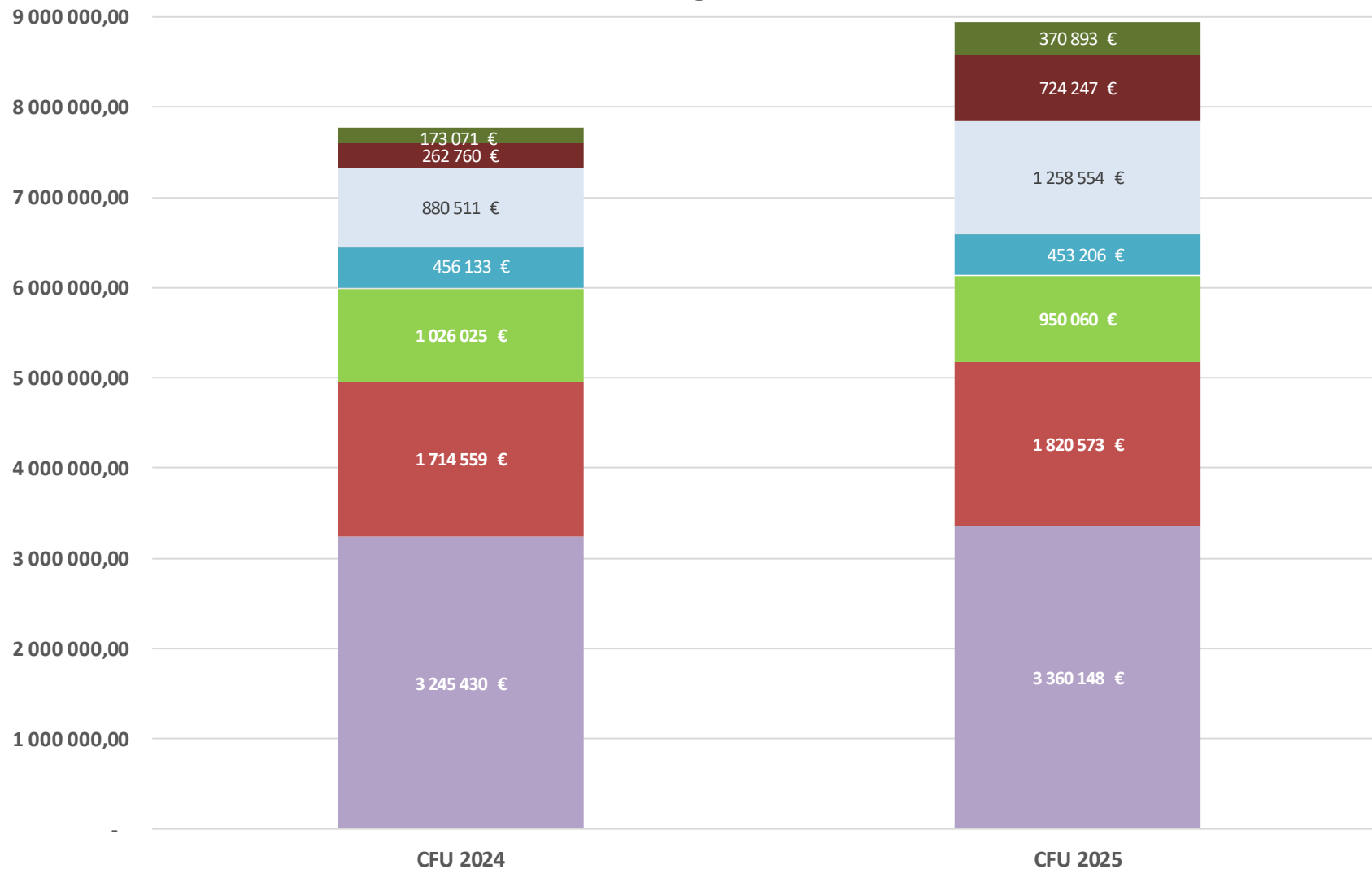
#### Investissement :

- Dépenses : Projets d'équipement et remboursement des emprunts
- Recettes : recettes réelles hors 1068 (FCTVA, subventions et emprunts)

## D'OÙ VIENT ET OÙ VA L'ARGENT



## Où va l'argent en €



■ personnel(chap 012)

■ Contribut°, partiat° et subvent°(chap 014, 65 et 10)

■ Provis°+charges

■ Déficit reporté

■ Charges générales(chap 011)

■ Annuité de la dette

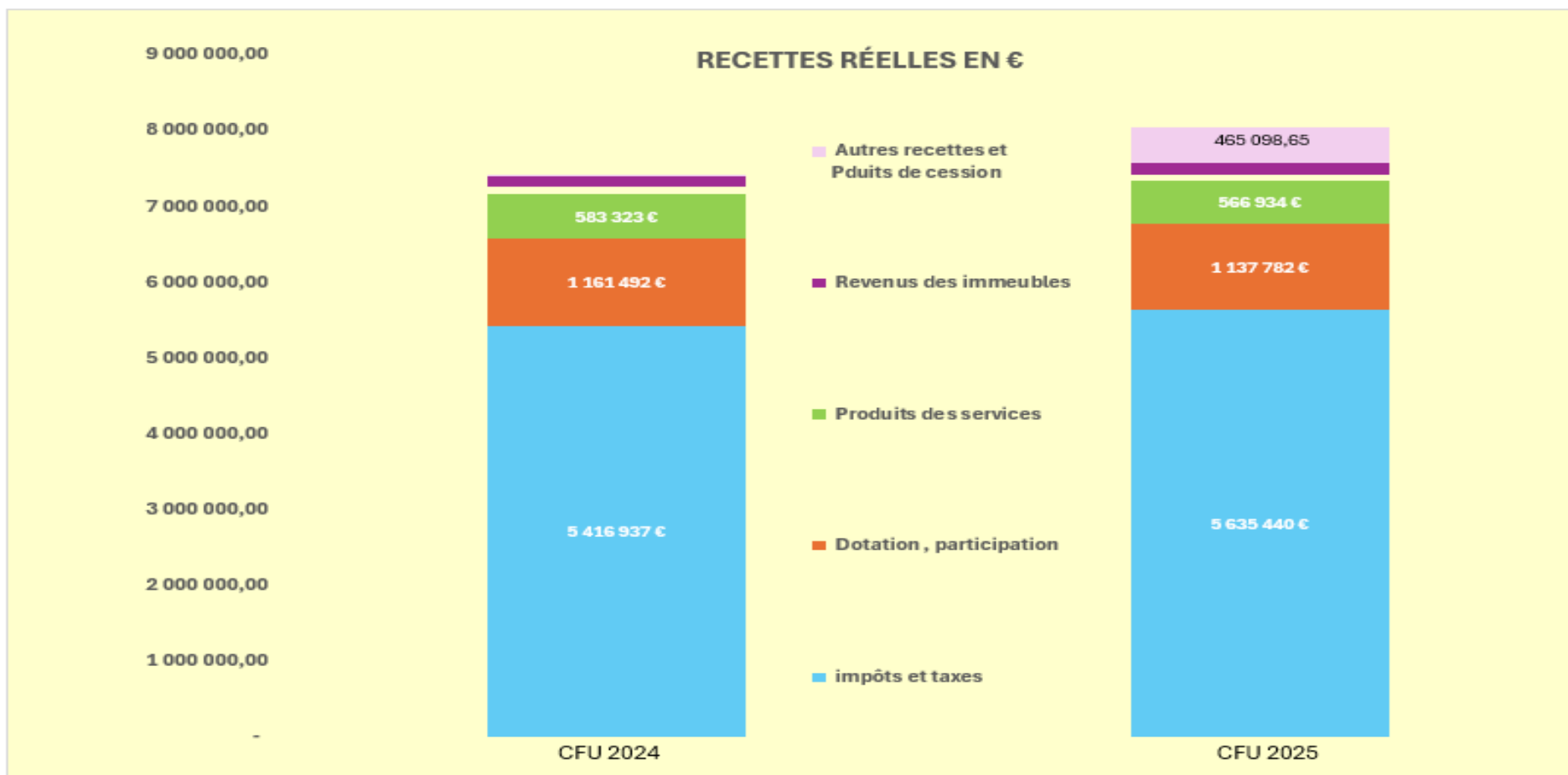
■ Frais d'étude, opérat° d'équipement, Terrains



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les schémas ci-contre retracent les recettes perçues par la collectivité au cours de l'exercice 2025 et pour information vous indiquent les recettes de l'exercice précédent.

	CFU 2024	CFU 2025	Évol.
Impôts et taxes	5 416 937	5 635 440	+4,03%
Dotation , participation	1 161 492	1 137 782	-2,04%
Produits des services	583 323	566 934	-2,81%
Rbst IJ du ersonnel	106 550	80 217	-24,71%
Revenus des immeubles	88 500	67 000	-24,29%
Autre pdts (recette excep. Crèche en 2025	37 361	99 853	+167,27%
Autres recettes dont Pduits de cession	7 405	465 099	



## Dans les recettes 2025 nous retrouvons :

- Au chapitre 73, sont comptabilisés les produits des impôts et taxes pour 5 635,4K€, contre 5 416,9K€ soit une augmentation de + 4,3% :
  - Les contributions directes pour 5 152,8K€ contre 5 036,8K € (produit de la taxe foncière et effet de la majoration sur les résidences secondaires)
  - Les droits de place pour 1,7K€ contre 1,1K€ (foodtrucks, marché de Noël)
  - La taxe sur les pylônes électriques pour 58,1K€ contre 55,2K€
  - La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 101,7K€ contre 104,9K€, en rapport avec la baisse du coût de l'électricité
  - La taxe additionnelle aux droits de mutation pour 316,9K€ en 2025 contre 203,7K€ pour 2024 et 277,4K€ en 2023 et 409K€ en 2022 et 582K€ en 2021, après une baisse considérable sur les 3 derniers exercices, les recettes semblent tendre vers un retour à la normale.
  
- Au chapitre 74, les dotations et participations pour 1 137,7 K€ en 2025 contre 1 161,4K€ en 2024, recettes en baisse de 2,04% dans un contexte d'inflation mais heureusement compensé par une maîtrise des dépenses
  - La dotation forfaitaire pour 750,8K€ contre 744,8K€ en 2024 et 743,4K€ en 2023
  - La dotation de solidarité rurale (DSR) pour 109,9K€ contre 104,4K€ en 2024 soit une augmentation de 5,34%
  - La dotation nationale de péréquation (DNP) pour 91,8K€ contre 99,7K€ en baisse de 7,9K€
  - Globalement les dotations : forfaitaire, de solidarité rurale et de péréquation ont diminué de -1,13% contre une augmentation de +0,06% l'année précédente

- Au chapitre 70, les produits des services pour 566,9€ contre 583,3K€, en diminution de 2,81% due à la baisse des concessions cimetières et une légère baisse des redevances d'occupation du domaine et droit de stationnement. Ces produits regroupent :
- Les produits des prestations culturelles pour 0,7K€ contre 0,6K€ (locations de salles, théâtres, ...)
  - Les redevances d'occupation du domaine public et droit de stationnement pour 21,8K€ contre 23,8K€ (travaux de voirie, bennes, déménagement, ...), la diminution est due à la redevance négociée pour le tournage d'un film au printemps 2024 sur 1 journée et demie (10,4K€)
  - Les concessions dans les cimetières pour 3,3K€ contre 6,9K€
  - Les produits des services à l'enfance pour 274,7K€ contre 277,6K€ (cantine et accueils périscolaires : matins et soirs, études)
  - Les produits des accueils de loisirs pour 266,1K€ contre 272,9K€ (accueils extrascolaires : mercredis et vacances scolaires, et remboursement du salaire de l'agent mis à disposition du CPCLC)
- Au chapitre 013, les atténuations de charges (remboursement des indemnités personnel) pour 80 217 € contre 106,5K€, remboursements en baisse cette année car moins d'agents sont en congés longue maladie ou congés de longue durée (soit une baisse de -24,71%).

- Le FCTVA pour 8,1K€ contre 10,7K€ car moins de travaux éligibles à cette dotation
  - Les participations de la CAF pour 85,1K€ contre 92,8K€, diminution de cette participation du fait d'une moindre fréquentation des accueils subventionnés + convention pour mise à disposition du gymnase pour 18,4K€ contre 19,4K€ en 2024 + une dotation de 1,2K€ en 2024 du département dans le cadre du projet mission Libération
  - Les autres dotations et participation de l'état pour un global de 73,6K€ contre 87,9K€ en 2024 dont l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui passe de 56,2K€ en 2024 contre 40,7K€ en 2025: La diminution des attributions du FDPTP en 2025 s'explique surtout par une enveloppe budgétaire réduite dans la loi de finances 2025. L'intégration de ce fonds dans les variables d'ajustement utilisées pour maîtriser les dépenses publiques et un contexte budgétaire global contraint, obligeant l'État à réduire certaines dotations aux collectivités
- Les autres produits de gestion courante pour 166,8K€ contre 125,9K€
- Les revenus et les avances de charges des immeubles pour 67K€ contre 88,5K€ en 2024 (baisse des recettes de ce poste du fait de la gratuité des loyers accordée aux médecins depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025)
  - Les autres produits de gestion courante pour 99,8K€ contre 37K€ en 2024, cette augmentation s'explique par une écriture budgétaire demandée par le SGC qui correspond à des comptes de charges créditeurs de 2022 (crédits prévus initialement pour les créneaux de la crèche de L'Isle-Adam qui n'ont pas été honorés)

## IMPÔTS ET TAXES 2025 // 2024

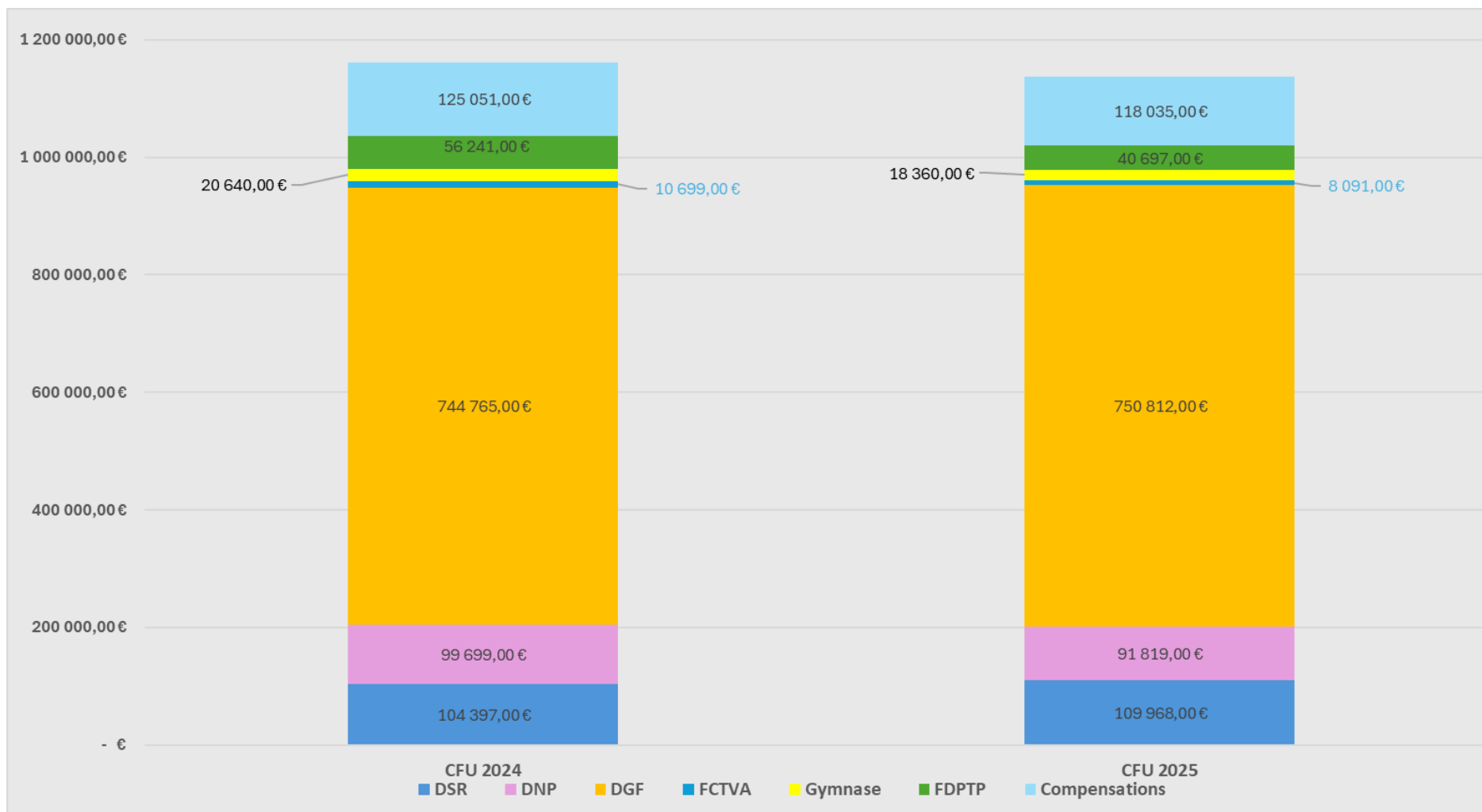
	CFU 2024	CFU 2025	Variation entre 2024 et 2025 en %	Variation entre 2024 et 2025 en €
Taux de THRS	21,77%	20,77%		
Majoration RS	0,00%	60,00%		
Taux de FB	37,18%	36,18%		
Taux de FNB	60,74%	59,11%		
<b>Base Taxe habitation</b>	<b>630 376</b>	<b>427 579</b>	<b>-32,17%</b>	
<b>Base Taxe Habitation des résidences secondaires(THRS)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>Base Foncier Bâti(FB)</b>	<b>8 618 781</b>	<b>8 982 652</b>	<b>+4,22%</b>	
<b>Base Foncier Non Bâti(FNB)</b>	<b>53 097</b>	<b>51 362</b>	<b>-3,27%</b>	
Produit THRS	137 233 €	88 808 €	-35,29%	- 48 425 €
Produit THRS majoration	- €	49 570 €		+ 49 570 €
Produit FB	3 204 755 €	3 249 027 €	+1,38%	+ 44 273 €
Produit FNB	32 251 €	30 360 €	-5,86%	- 1 891 €
Rôles supplémentaires	1 662 570 €	1 739 177 €	+4,61%	+ 76 607 €
<b>TOTAL FISCALITÉ DIRECTE</b>	<b>5 036 809 €</b>	<b>5 156 943 €</b>	<b>+2,39%</b>	<b>+ 120 134 €</b>

Envert les TAUX - En ROUGE les BASES - En noir les PRODUITS



## DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 2025 // 2024

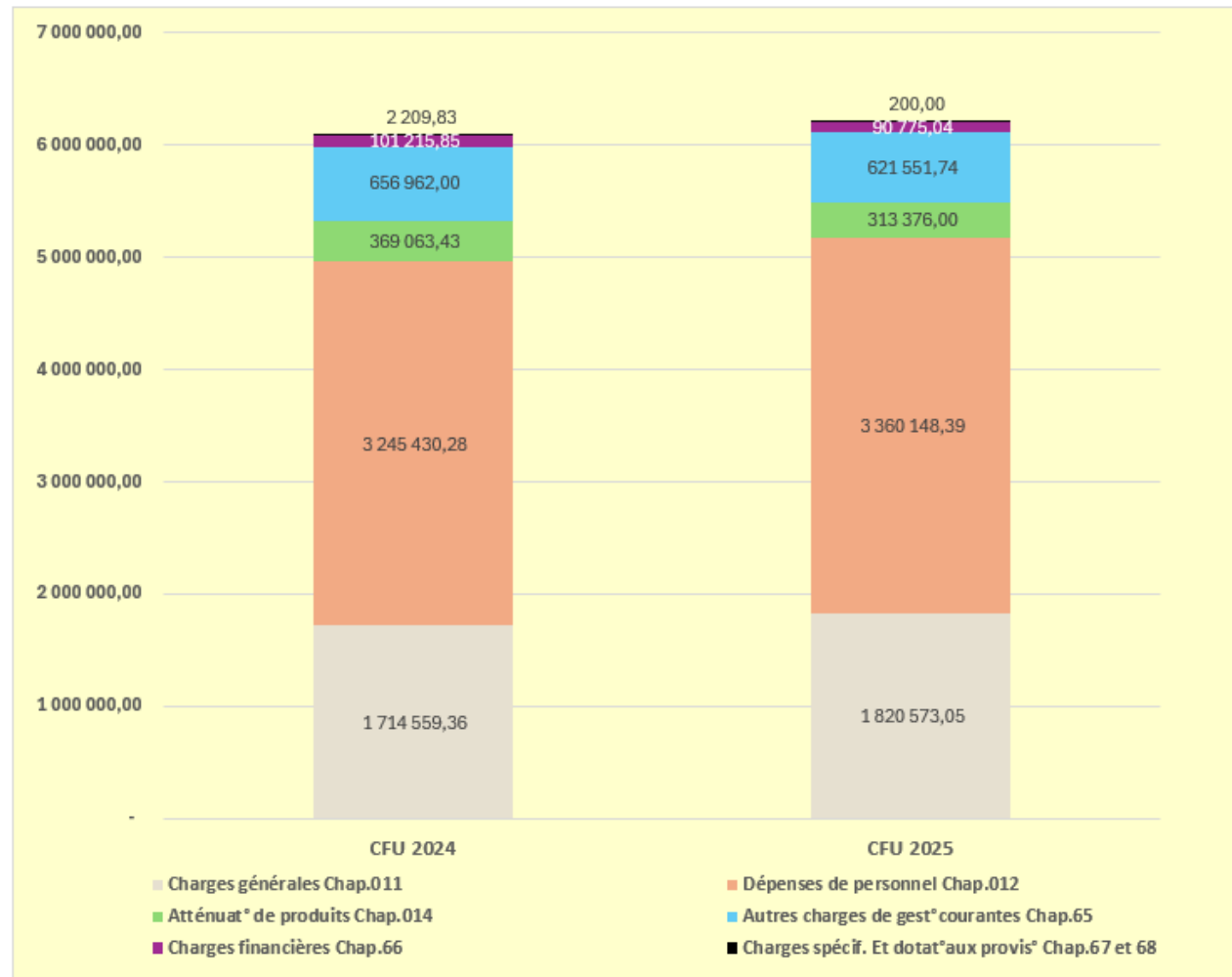
	DSR	DNP	DGF	FCTVA	Gymnase	FDPTP	Compensations
<b>CFU 2024</b>	104 397,00 €	99 699,00 €	744 765,00 €	10 699,00 €	20 640,00 €	56 241,00 €	125 051,00 €
<b>CFU 2025</b>	109 968,00 €	91 819,00 €	750 812,00 €	8 091,00 €	18 360,00 €	40 697,00 €	118 035,00 €
<b>Évol.</b>	+5,34%	-7,90%	+0,81%	-24,38%	-11,05%	-27,64%	-5,61%





## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

### ➤ Les dépenses réelles en €



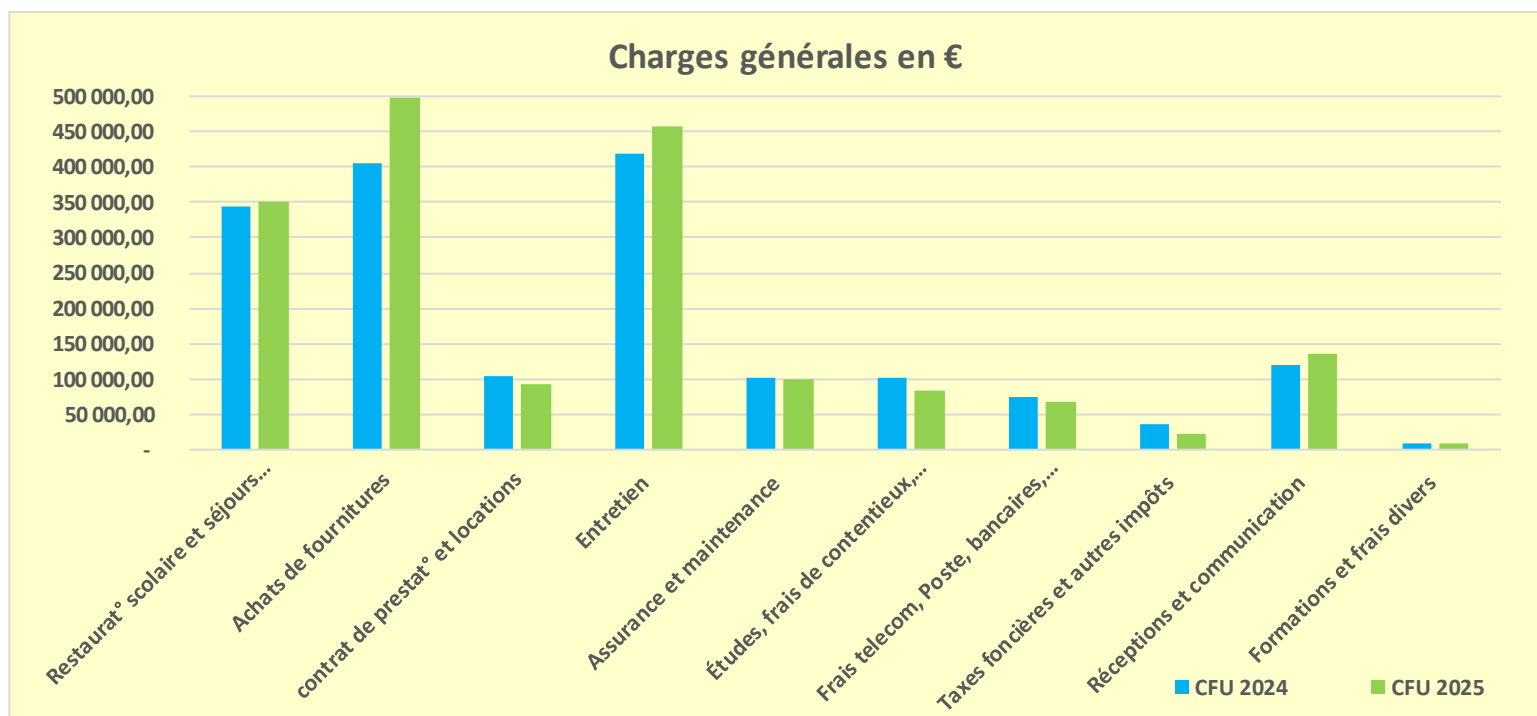
Autres charges de gestion courantes = indemnités des élus + subventions + contributions obligatoires

Charges spécifiques et dotations aux provisions = Titres annulés et dotation pour risques

Atténuation de produits = FNGIR et SRU

## ➤ Détail des charges générales pour 1 820 573 € en 2025

	CFU 2024	CFU 2025	Évolution
Restauration scolaires et séjours enfance	344 917,54	351 988,63	2,05%
Achats de fournitures	405 834,41	499 096,31	22,98%
contrat de prestat° et locat°	104 704,10	92 084,71	-12,05%
Entretien	419 754,36	456 840,69	8,84%
Assurance et maintenance	101 104,61	98 720,86	-2,36%
Études, contentieux, honoraires	101 417,86	84 087,15	-17,09%
Telecom, Poste, bancaires, transports et autres cotisat°	73 921,47	68 497,92	-7,34%
Taxes foncières et autres impôts	35 608,26	23 275,55	-34,63%
Récept° et communicat°	118 757,75	136 759,23	15,16%
Format° et frais divers	8 539,00	9 222,00	8,00%
<b>Total</b>	<b>1 714 559,36</b>	<b>1 820 573,05</b>	<b>6,18%</b>



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

### ➤ Explication des dépenses réalisées

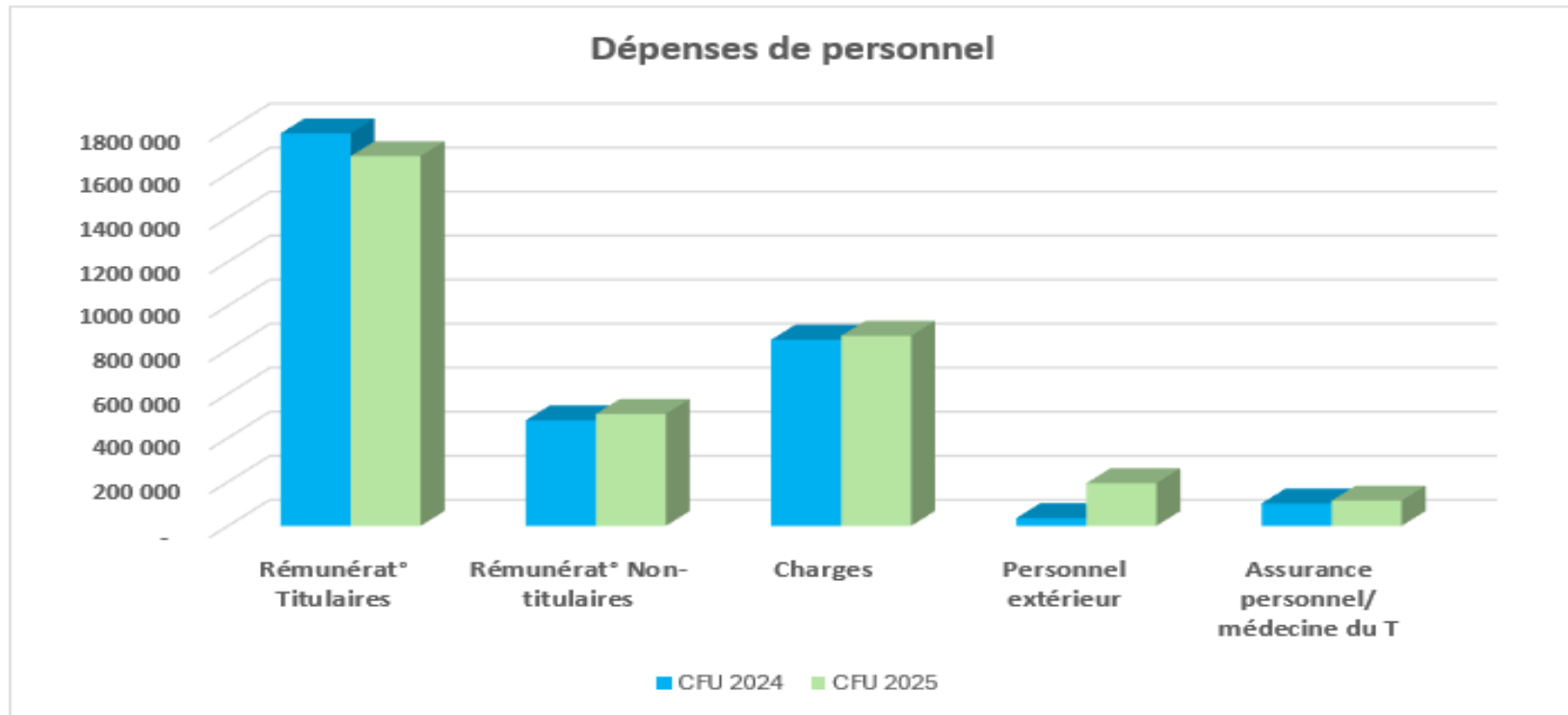
Les graphiques vus page 39 et 40 retracent les dépenses réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2025 et pour information vous indique les dépenses des deux exercices précédents. Dans les dépenses 2025 nous retrouvons :

- Au chapitre 011, sont comptabilisées les charges à caractère général pour 1 820,5K€, dont :
  - Les achats de fournitures pour 499K€ contre 405,8K dont 324,4K€ de frais d'énergie répartis en : 179,7K€ de frais d'électricité contre 149,4K€ ( + 30K€) et 144,7K€ de frais de gaz contre 92,5K€ ( +50 K€).
  - Les contrats de prestations pour l'informatique et le RGPD, la dématérialisation et la cyber sécurité, contrat relais petite enfance et le recyclage des matériels informatiques sortis de l'inventaire (obligation légale) pour 59,8K€ contre 67,4K€ (fin du contrat petite enfance en 2025).
  - Les locations de matériels pour 28,8K€ contre 30,7K€ (dont 13,2K€ pour les copieurs, la mise sous plis et la machine à affranchir, 12,6K€ pour le matériel ST et la location des illuminations de Noël de la ville, 2,2K€ pour la location de structures gonflables pour les accueils de loisirs et 0,8K€ pour les chars du carnaval.)
  - Les entretiens pour 456,8K€ contre 419,7K€ en 2024 dont : entretien des terrains 163,7K€ (gros travaux d'égavage allée des peupliers, rues de Parmain et de Nesles) contre environ 142,6K€ ; entretien des bâtiments publics, privés environ 36,2K€ contre 39,3K€ (un peu moins de travaux dans les bâtiments cette année) ; entretien des voiries et réseaux 51,5K€ contre 51,3K€ (petites réfections de voiries et interventions sur réseaux d'éclairage public) ; entretien du matériel roulant 26,8K€ contre 29,4K€ ; les frais de nettoyage des locaux 102,1K€ contre 105,7K€.
  - Les maintenances 48,7K€ contre 78K€ car les maintenances de logiciel passent dorénavant sur le compte 65811 (informatique en nuage).

- Les primes d'assurance pour 49,9K€ contre 22,9K€ en 2024 ; les assurances sont de plus en plus frileuses pour assurer les collectivités, malgré peu de sinistralité, la collectivité s'est vue contrainte et forcée à la suite de la résiliation de certains contrats d'accepter des offres plus coûteuses afin de maintenir les biens assurés.
- Les études, frais de contentieux, honoraires pour 84,08K€ contre 101,4K€, en 2024 qui comprenaient : frais de contentieux pour les recours sur les LLS renvoyés en conseil d'état, prestations non traitées par le cabinet d'avocats avec lequel nous sommes en contrat (+8K€) ainsi que l'indemnité versée au commissaire enquêteur(+12,4K€) dans le cadre du PLU ; en 2025, retour à la normale, seulement une pénalité suite jugement contentieux sur un projet de LLS de 1,5K€.
- La publicité et relations publiques pour 136,7K€ contre 118,76K€ (dont annonces et insertions, bulletins municipaux environ 36,6K€ contre 23,4K€, en 2025 ; confection de bâches pour remplacer la mise en place à répétition des Kakémonos qui provoque des problèmes musculosquelettiques aux agents des services techniques, fêtes et cérémonies 100,1K€ contre 95,3K€.
- Le transport scolaire et transport des séjours pour 30,7K€ contre 30,3K€.
- Les marchés de restauration scolaire et tous les séjours et sorties du secteur enfance 352K€ contre 344,9K€ coût plus élevé des prestataires de séjour.
- Autres charges pour environ 64,2K€ dont les frais d'affranchissement et de télécommunication 32,5K€ contre 39,1K€, les versements aux organismes de formation pour 8,4K€ contre 7,4K€, la taxe foncière et autres impôts environ 23,3K€ contre 35,6K€.

Le FNGIR pris en charge par la CCVO3F depuis 2022 n'a donné lieu qu'à une dépense de 313,3K€, au lieu de 617,5K€- La pénalité SRU initialement de 61,81K€ n'a pas été prélevée cette année car la ville a bénéficié d'une réduction de la pénalité de 60K€ correspondant aux 60K€ de subventions foncières versées aux bailleurs sociaux. Les 1,8K€ restant étant en dessous du seuil de prélèvement, cette somme sera ajoutée au prélèvement SRU de 2026.

- Au chapitre 012, sont comptabilisés, la rémunération des agents titulaires, la rémunération des agents non-titulaires, les cotisations patronales et charges sociales, la rémunération du personnel extérieur (Police municipale, archiviste, CIG), l'assurance du personnel et la médecine du travail.



	CFU 2024	CFU 2025	Évol.
Rémunérat° Titulaires	1 783 251 €	1 679 755 €	-5,80%
Rémunérat° Non-titulaires	479 522 €	508 717 €	+6,09%
Charges	845 374 €	863 311 €	+2,12%
Personnel extérieur	35 363 €	193 646 €	+447,60%
Assurance personnel/ médecine du T	101 921 €	114 720 €	+12,56%

**Initialement budgété à 3 413,7K€, le réalisé est de 3 360K€**

Il est à noter que les dépenses pour les titulaires ont diminué de 103,5K€ entre 2024 et 2025 ; ceci est dû au remplacement d'agents titulaires mutés par des agents non-titulaires.

A contrario, les dépenses pour les non-titulaires ont augmenté de 29,2K€ résultat de l'embauche des non-titulaires en cours d'année.

Les dépenses pour le personnel extérieur ont fortement augmenté +158,3K€ résultat de la mutualisation de la police municipale entre les villes de Parmain et L'Isle-Adam 185,5K€ et les dépenses pour le diagnostic RPS et le conseiller de prévention du CIG environ 8,1K€. Il est cependant à noter que l'archiviste du Centre de Gestion n'est pas intervenu.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2025

## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

	CFU 2024	CFU 2025	Évol.
FCTVA	96 547 €	119 001 €	23%
Subventions reçues	171 705 €	100 340 €	-42%
Produits de cessions	- €	450 000 €	100%
Taxe d'aménagement	12 389 €	3 999 €	-68%
Excédent de Fct capitalisé	500 000 €	1 000 000 €	100%

➤ Chapitre 10 : Les dotations et fonds divers

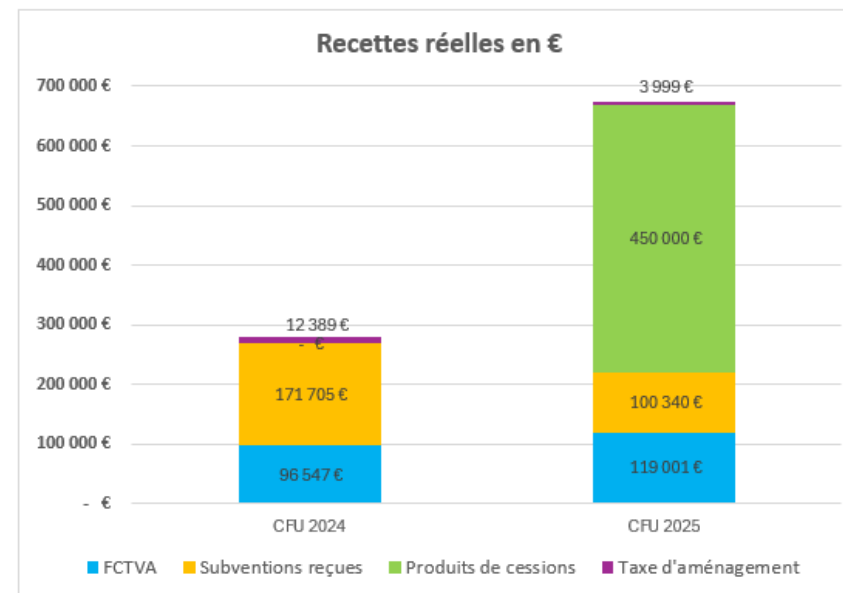
- L'excédent de fonctionnement capitalisé 1 000K€ qui représente environ 60% des recettes totales de la section d'investissement
- La Taxe d'Aménagement (TAM) 4K€ contre 12,38K€ en 2024, 24,5K€ en 2023 et 245K€ en 2022 (recettes exceptionnelles en 2022 du fait des TAM des résidences d'habitat collectif), on note une baisse en corrélation avec la baisse des autorisations d'urbanisme accordées (permis de construire, déclaration préalable) générant de la surface taxable.
- Le FCTVA est de 119K€ contre 96,5K€ en 2024.

➤ Chapitre 13 : les subventions d'investissement perçues : 100,3K€ dont

- Subvention de l'Agence Nationale du Sport pour le terrain multisport de 22K€
- Subvention du Conseil départemental pour le terrain multisport de 11,4K€
- Subvention du Conseil départemental pour la réfection complète du sol du gymnase Alain Colas de 26,6K€
- Subvention au titre de la DETR pour la construction des aires de jeux de Jouy-le-Comte 2<sup>ème</sup> partie de 29,7K€
- Dotation issue des amendes de police pour financer les travaux de sécurité voirie de 10,6K€

➤ Chapitre 040 : les opérations d'ordre entre sections

- La dotation aux amortissements pour 274,2K€
- Les produits de cession pour 450K€ avec la vente de la Maison Bourgeoise située 7 bis rue R. Poincaré au profit de l'ESAT.



## LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2025

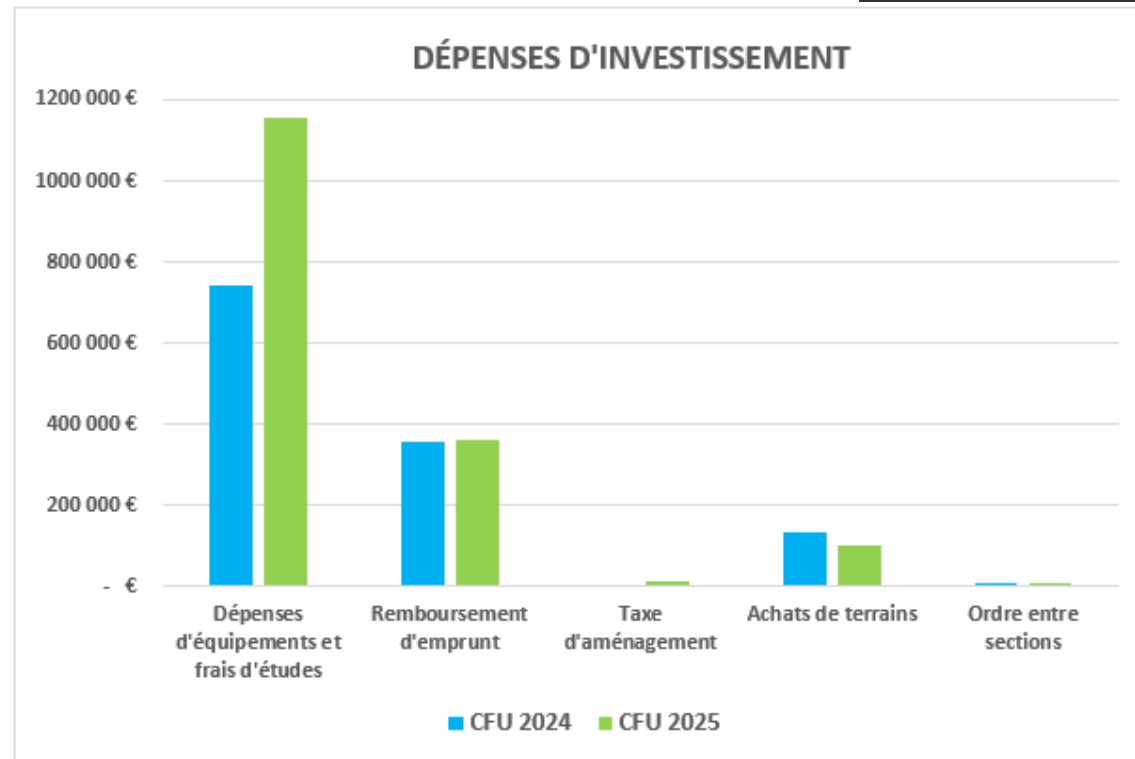
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPÉRATION		2022	2023	2024	RAR 2024 mandatés en 2025	Projets 2025 mandatés en 2025	CFU 2025= RAR 2024 + projets 2025	pour info restes à réaliser 2025
<b>chapitre 10</b>	<b>Dotat° et fonds divers(taxe d'aménagt)</b>	51 966,83 €	- €	- €	- €	15 131,97 €	<b>15 131,97 €</b>	
<b>chapitre 21</b>	<b>immo corporelles</b>	800,00 €	1 170,00 €	135 858,42 €	100 800,00 €		<b>100 800,00 €</b>	
<b>chapitre 20</b>	<b>hors opé immo incorporelles</b>	62 738,84 €	40 719,24 €	33 639,05 €	14 430,00 €		<b>14 430,00 €</b>	34 690,00 €
<b>chapitre 204</b>	<b>Subvention d'équipement versées</b>		100 000,00 €	- €	- €		<b>- €</b>	
	opé n°11 Divers mat.	64 957,86 €	56 783,25 €	26 463,27 €	13 859,66 €	57 580,15 €	<b>71 439,81 €</b>	9 831,28 €
	opé n°12 Enfance-Jeu.	684,98 €	1 128,48 €	1 576,95 €	- €	- €	<b>- €</b>	
	opé n°13 Assainiss <sup>t</sup> et eaux pluviales	9 442,92 €	84 591,46 €	- €	2 905,32 €	- €	<b>2 905,32 €</b>	
	opé n°14 Écoles/cuis.	56 158,11 €	27 633,90 €	37 203,66 €	7 618,77 €	73 718,31 €	<b>81 337,08 €</b>	10 167,66 €
	opé n°15 Equip. Sportifs	7 828,80 €	5 211,65 €	139 667,82 €	- €	164 808,00 €	<b>164 808,00 €</b>	5 808,00 €
	opé n°16 CPCLC	- €	- €	- €	- €	- €	<b>- €</b>	1 343,52 €
	opé n°17 Cimetières	11 204,35 €	- €	- €	- €	- €	<b>- €</b>	33 177,20 €
	opé n°18 Eclair. Pub. + Feux	19 050,85 €	193 267,08 €	4 581,22 €	137 653,57 €	4 840,55 €	<b>142 494,12 €</b>	86 730,69 €
	opé n°19 Église JLC	- €	- €	7 736,00 €	- €	- €	<b>- €</b>	
	opé n°20 Véhicules	24 061,76 €	64 372,60 €	24 900,00 €	- €	- €	<b>- €</b>	
	opé n°21 Esp. Verts/Fleur.	15 557,01 €	12 868,26 €	32 276,90 €	19 995,66 €	114 344,14 €	<b>134 339,80 €</b>	13 109,80 €
	opé n°22 Voirie	134 448,00 €	103 685,77 €	71 031,84 €	161 934,18 €	134 788,08 €	<b>296 722,26 €</b>	1 989,60 €
	opé n°25 Bibliothèque	721,01 €	- €	4 614,00 €	3 451,89 €	- €	<b>3 451,89 €</b>	
	opé n°26 Txv Mairie	3 222,00 €	11 871,22 €	62 543,00 €	- €	- €	<b>- €</b>	
	opé n°28 Police municipale/sécurité			617,00 €	3 812,86 €	- €	<b>3 812,86 €</b>	
		- €	6 570,00 €	2 544,24 €	3 028,00 €	- €	<b>3 028,00 €</b>	12 100,70 €
	opé n°32 Cab. Méd.	- €	2 135,71 €	- €	- €	4 838,40 €	<b>4 838,40 €</b>	41 241,60 €
	opé n°33 Divers équip.	- €	- €	- €	- €	- €	<b>- €</b>	
	opé n°35 réseaux	18 948,56 €	37 091,79 €	69 912,92 €	- €	9 267,82 €	<b>9 267,82 €</b>	
	opé n°36 Aménagement espaces publics	- €	- €	225 345,13 €	134 341,66 €	40 362,00 €	<b>174 703,66 €</b>	86 567,18 €
	opé n°37 Centre ville	- €	- €	- €	- €	50 174,94 €	<b>50 174,94 €</b>	33 843,60 €
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>481 791,88 €</b>	<b>749 100,41 €</b>	<b>880 511,42 €</b>	<b>603 831,57 €</b>	<b>669 854,36 €</b>	<b>1 273 685,93 €</b>	<b>370 600,83 €</b>
<b>chapitre 040</b>	Opération d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	<b>- €</b>	
	Opération d'ordre de transfert entre sections	- €	11 874,18 €	6 455,80 €	- €	9 215,80 €	<b>9 215,80 €</b>	
<b>chapitre 041</b>	Apurement des immobilisat° passage en M57 et suite	42 447,12 €	52 224,00 €	- €	- €	- €	<b>- €</b>	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>524 239,00 €</b>	<b>813 198,59 €</b>	<b>886 967,22 €</b>	<b>603 831,57 €</b>	<b>679 070,16 €</b>	<b>1 282 901,73 €</b>	
	Variation en % des dépenses d'une année sur l'autre	<b>67,13%</b>	<b>55,12%</b>	<b>9,07%</b>			<b>44,64%</b>	
	<b>TOTAL hors immo corporelles et taxe d'amén.</b>	<b>471 472,17 €</b>	<b>812 028,59 €</b>	<b>751 108,80 €</b>	<b>503 031,57 €</b>	<b>663 938,19 €</b>	<b>1 166 969,76 €</b>	
	Variation en % des dépenses (hors immo corp.) d'une année sur l'autre	<b>51,87%</b>	<b>72,23%</b>	<b>-7,50%</b>			<b>55,37%</b>	

\*Achat en 2025 de la propriété VNF dite maison de l'écluse

➤ **Principaux investissements 2025 (mandats émis sur 2025 dont restes à réaliser 2024)**

- **Opération 11 *divers matériels*** : matériels informatiques, matériel de sons et lumières salle J. Sarment, tables et bancs pliants de réception, potelets, corbeilles de rues, panneaux de signalisation, abris de bus rue De Gaulle, matériel pour le centre technique, remise en état des extincteurs
- **Opération 13 Réseaux d'eau pluviale** : Installation de la télégestion du poste de relevage rue Foch
- **Opération 14 *Écoles et cuisines*** : Radar pédagogique école LDB, achat d'un lave-vaisselle en cuisine centrale, réfection complète des sanitaires de l'école MG élémentaire, remplacement de porte et fenêtre en cuisine centrale, achat d'un écran interactif école LDB, achats de PC pour les écoles et la salle informatique MG élémentaire.
- **Opération 15 *Sport*** : Travaux d'étanchéité et réfection des chéneaux gymnase A. Colas et salle J. Sarment, rideaux de séparation gymnase A. Colas
- **Opération 18 *Éclairage public et feux tricolores*** : Modernisation de EP des rues Joffre, du moulin, du Val d'Oise, de Persan
- **Opération 21 *Espaces verts*** : Aménagement du terrain rue Wilson, pose garde-corps chemin de halage, terrassement et réaménagement aire de jeux école, plantation d'arbres écoles
- **Opération 22 *Travaux de voirie*** : voirie chemin de Halage et quai des Saules, marquage sol des cours écoles, reprise trottoirs rue Joffre et rue de la Paix, élargissement chaussée quai des Saules pont Sncf, reprise des rampants plateaux surélevés rues Joffre et Potager, reprise bordures allée des Peupliers
- **Opération 25 *Bibliothèque*** : Réfection des fauteuils par la tapissière des Arcades de Parmain
- **Opération 28 *Sécurité*** : Mise en place d'une caméra de vidéoprotection Place Georges Clemenceau
- **Opération 31 *Mise aux normes des bâtiments*** : Alarme sonore d'alerte dans les écoles
- **Opération 32 *Cabinet médical*** : 1ère phase du contrat à maîtrise d'ouvrage en vue de l'extension du cabinet médical

- **Opération 35 Réseaux** : installation de la fibre dans les bâtiments communaux, étalement du remboursement à la CCVO3F de la fibre noire,
- **Opération 36 Aménagement espaces publics** : restauration du lavoir de JLC, mur/barrière et aire de jeux rue Wilson, dalle béton maison VNF, diagnostic structure maison VNF, clôture et mobilier terrain VNF
- **Opération 37 Centre-ville** : Etude cœur de ville et concertation pour la revitalisation du centre-ville



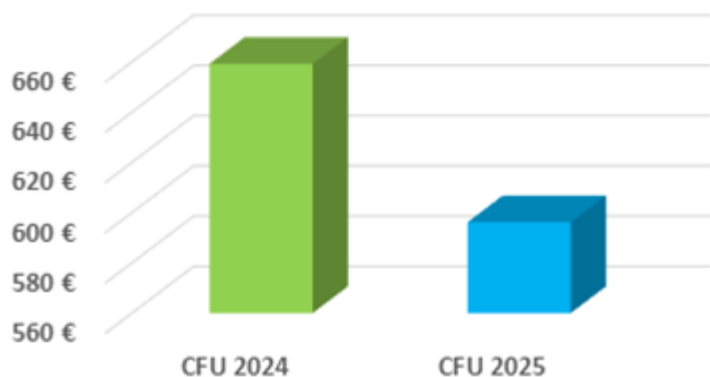
	CFU 2024	CFU 2025	Évol.
Dépenses d'équipements et	744 653 €	1 157 754 €	+55,5%
Remboursement d'emprunt	354 917 €	362 431 €	+2,1%
Taxe d'aménagement	- €	15 132 €	
Achats de terrains	135 858 €	100 800 €	-25,8%
Ordre entre sections	6 456 €	9 216 €	+42,8%

## ETAT DE LA DETTE

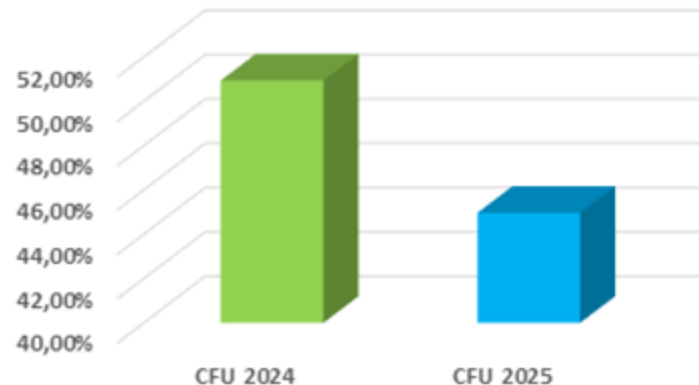
Année	Remboursement				Etat de la dette
	Annuité	Intérêts	Capital	commissions	Capital restant dû au 01/01/N
2016	382 870,65 €	154 561,49 €	228 309,16 €		4 174 533,12 €
2017	360 912,73 €	145 715,11 €	215 197,62 €		3 946 223,96 €
2018	359 240,88 €	137 651,72 €	221 589,16 €		3 731 026,34 €
2019	444 468,17 €	140 212,68 €	303 255,49 €	1 000,00 €	5 009 437,18 €
2020	477 287,31 €	142 078,75 €	335 208,56 €		5 706 181,69 €
2021	1 475 712,45 €	132 871,59 €	1 342 460,86 €	380,00 €	5 370 973,13 €
2022	487 966,81 €	123 345,06 €	364 171,75 €	450,00 €	4 858 512,27 €
2023	840 764,32 €	113 064,80 €	727 699,52 €		4 494 340,52 €
2024	457 551,41 €	102 634,00 €	354 917,41 €		3 766 641,00 €
2025	455 200,61 €	92 769,86 €	362 430,75 €		3 411 723,59 €
2026	452 788,38 €	82 536,06 €	370 252,32 €		3 049 292,84 €

## ÉPARGNE ET FINANCEMENT

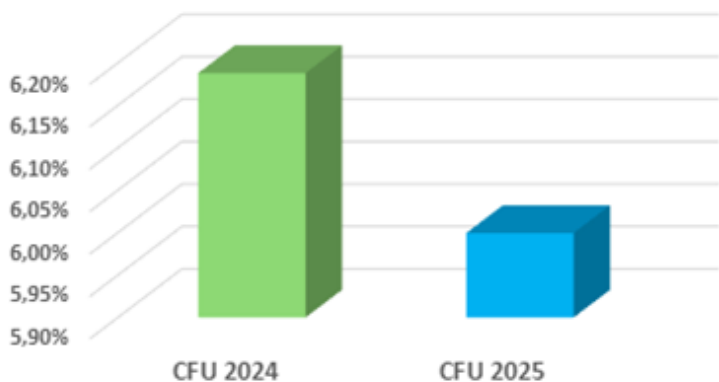
### Endettement en €/habitant



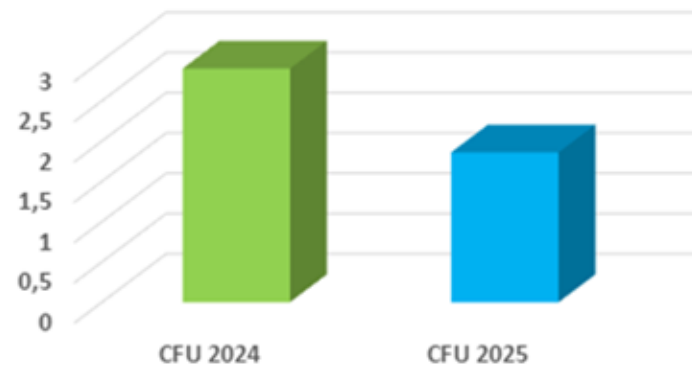
### Dettes / Recettes de gestion



### Annuité de la dette / Recettes de gestion



### Capacité de désendettement en année



**RAPPEL :**

**Épargne de gestion :** elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

**Épargne brute :** elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**Épargne nette :** elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.



## ➤ RÉSULTATS DE L'ANNEE 2025

Résultats budgétaires de l'année

	Recettes	Dépenses	Résultats	Restes à réaliser INV.	
				recettes	dépenses
<b>Investissement</b>	1 948 267,23	1 645 332,48	<b>302 934,75</b>	4 152 430,43	370 600,83
<b>Fonctionnement</b>	8 052 324,84	6 930 871,20	<b>1 121 453,64</b>	<b>3 781 829,60</b>	

Résultats cumulés

	résultat de clotûre 2024	part affectée à l'investissement	report 2024 sur 2025	résultat de 2025	résultat de clotûre 2025	<b>BP 2026</b>	
						Part de l'excéd. Fct. affectée à l'investissement au compte 1068 pour couvrir Déficit Inv. N-1 + K dette N -> éventuellement corrigés des RAR	
						<b>Résultat 2025 reporté</b>	
						Recettes	Dépenses
<b>Investissement</b>	-370 893,10		-370 893,10	302 934,75	<b>-67 958,35</b>	1068	001
<b>Fonctionnement</b>	3 053 227,02	-1 000 000,00	2 053 227,02	1 121 453,64	<b>3 174 680,66</b>	1 000 000,00	-67 958,35
						002	
						2 174 680,66	

Résultat cumul N-1 ttes sections = 2 682 333,92

Résultat cumul N ttes sections = 3 106 722,31

# LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

## LES PRINCIPALES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

- **LES RESTES À RÉALISER 2026 POUR 614,4K€** dont (466 K€ pour une promesse de vente et 148,4K€ de subventions à percevoir) :
  - 466K€ de la vente du 3 rue R. Poincaré
  - 31,3K€ de subvention du conseil départemental pour la rénovation du Lavoir
  - 18,2K€ de subvention du conseil départemental pour les travaux de voirie
  - 16,4K€ de subvention du conseil départemental ARC voirie pour la réfection du Quai des Saules
  - 20,5K€ de subvention du conseil départemental pour les travaux de toiture sur le gymnase A. Colas et la salle J. Sarment
  - 41,2K€ de subvention de la préfecture du VO pour les travaux de toiture sur le gymnase A. Colas et la salle J. Sarment
  - 20,8K€, de subvention du syndicat mixte Val d'Oise numérique pour l'achat du matériel informatique pour les écoles
  
- **ET UNE ENVELOPPE CHIFFRÉE DE 1 995,9K€ comprenant :**
  - Les principales ressources en investissement proviennent de l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés pour 1 000K€
  - La dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre entre sections 294,5K€
  - Le FCTVA pour 150K€
  - Les taxes d'aménagement pour 5K€ (4K€ perçus en 2025)
  - Les autres ressources pour l'année 2026 devraient être les subventions selon les projets ci-dessous : 546,4K€
    - Subvention CD95 (15%), ARS et Conseil régional (30%) du coût HT des travaux pour l'extension du cabinet médical.
    - Subventions CD95 (15%) et DSIL ou DETR (25%) aménagement A'DAP.
  
- **LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 667,3K€**

**Soit un total de 4 277,6K€ de recettes pour l'exercice 2026**

(hors RAR des ventes 3 538K€ : Bois Gannetin 3 208K€ et 94 rue du Maréchal Foch 330K€ qui seront inscrits en suréquilibre sur le BP 2026).

## PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2026

**LES RESTES À RÉALISER 2025 POUR 370,6K€** dont :

- 41,2K€ pour l'AMO en vue de l'extension du cabinet médical
- 33,2K€ pour l'installation d'un nouveau colombarium et de la réfection du carré militaire du cimetière de Jouy-Le-Comte
- 14,2K€ pour le relevé topographique dans le cadre de la revitalisation du centre-ville
- 9,4K€ pour l'achat d'un nouveau logiciel élection
- 12,6K€ de travaux de rénovation de l'éclairage public (rues de Persan et MI Joffre)
- 74,2K€ de travaux de modernisation de l'éclairage public (rues P. Ferry, de la Paix, de la sablière, Poincaré, Halage, St Jean, V. Baly, Potager et Mairie)
- 34,7K€ d'étude de faisabilité et accompagnement de la revitalisation du cœur de ville
- 85,1K€ de travaux sur le terrain de la maison VNF
- 12,1€ démolition du bâtiment dans le parc derrière la mairie
- 13,1K€ versement d'un fonds de concours au syndicat des Berges de l'Oise (part à la charge de la commune représentant 50% du prix des travaux réalisés)
- 12,5K€ d'achat de matériel (panneaux, cylindres, encodeur cab. méd., barrières, clôture)
- 6,7K€ achat de défibrillateurs pour les écoles et le CPCLC
- 10,9K€ installation d'un escalier sécurisé aux ateliers municipaux
- 5,8K€ étude de faisabilité pour extension salle J. Sarment
- 4,8K€ pour la réfection complète du dôme de l'accueil de loisirs

## ○ **UNE ENVELOPPE AVEC DES PROJETS CHIFFRÉS D'ENVIRON 2 528,3K€ :**

- Extension du cabinet médical : 900K€
- Rénovation de l'éclairage public (installation de module permettant le réglage d'intensité sur les armoires EP) + EP sur voie verte : 113,6K€
- Travaux de voirie (trottoirs rue Joffre, réfection d'une partie de la voie verte, parking rue du VO, parking allée des Peupliers, chaussée et trottoirs rue de la Sablière, chemin des Moutons, Parkings rue Foch et chemin de Halage, arrêt minute rue R. Poincaré) : 517,5K€
- Aménagement d'un plateau sportif allée des Peupliers : 75K€
- Vidéoprotection terrain VNF, caméras multi capteurs et déplacement du CSU, remise aux normes électriques qq bâtiments : 143,2€
- Matériel de cuisine, mobilier scolaire, interphone MG élémentaire, mise en place d'alarme PPMS dans les écoles, spots aux abords des écoles, caméra terrain rouge, jeux de cours : 96,6K€
- Mise aux normes des bâtiments (accessibilité ADAP, porte salle J. Sarment, monte fauteuil mobile, WC handicapé gymnase A. Colas) : 84,2K€
- Installation de sanitaires et vestiaires aux ateliers municipaux : 55K€
- Remplacement des tampons sur eaux pluviales : 12K€
- Remplacement du portail Maison à rêver et abris poussettes RPE-LAEP : 12K€
- Outillage ST, mobilier urbain, extincteurs, borne incendie, matériel informatique : 69,5K€
- Réfection des terrains de pétanque, création d'une porte d'accès entre ateliers et salle J. Sarment, changement rideaux de scène salle J. Sarment, réfection complète réserve gymnase A. Colas, travaux cuisine salle J. Sarment : 51,9K€
- Sol et serrures du CPCLC : 9,5K€

- Aménagement chemin du colombarium : 2K€
- Achat d'un tracteur : 85K€
- Aménagements urbains et végétalisation (rond-point de JLC, terrain du verger, cours des écoles, voie verte Bukolic, terrain VNF..) : 36,3K€
- Travaux cœur de ville selon retour de l'étude : 265K€
- **DES PROJETS EN ATTENTE DE DEVIS ou en prévision d'une opportunité : 927,8K€**
  - Achat éventuel de biens ou terrains non financés par l'EPFIF : 700K€
  - Subventions foncières pour projets LLS : 150K€
  - Frais d'études : 30K€
  - Agrandissement du CFU de la police municipale de Parmain L'Isle-Adam : 20,5K€
  - Réaménagement salle informatique bibliothèque et mobilier : 7,3K€
  - Budget participatif : 20K€
- ET DES DÉPENSES OBLIGATOIRES : 450,9K€**
  - Annuité des emprunts : 370,9K€
  - Transfert des amortissements des subventions perçues pour des programmes amortissables vers la section de fonctionnement : 12,1K€
  - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 67,9K€

**Soit un total de projets 2026 en dépenses d'investissement de 4 277,6K€ (compris restes à réaliser 2025 de 370,6K€)**



## LES PRINCIPALES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

- Les dotations pour la commune (DGF, DSR, DNP et FCTVA) estimées à **929,5K€**
- Les autres dotations et participations sont estimées à **108,5K€** (redevance gymnase, titres numérisés et la CAF)
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui a battu un record en 2023 avec une augmentation de +7,1% puis +3,8% en 2024, est revenue à un taux quasi normal à +1,7% en 2025, sera de **+0,8%** en 2026.
- La fiscalité devrait apporter **5 218K€**

	2025 réel				Produit estimé pour 2026 avec augmentat° des bases de 1,7%				
	Bases	Taux	Produit Bases x Taux	Produit avec application du coeff correcteur sur pdt TFB-lissage	Bases + 0,8 %	Taux	Produit Bases x Taux	Produit avec application du coeff correcteur sur pdt TFB+hausse de la TFB suite à la suppress° de la TH	Gain dû à l'augmentat° des bases
Taxes foncières bâti (TFB)	8 982 652	36,18%	<b>3 249 923 €</b>	<b>4 982 195 €</b>	9 054 513	36,18%	<b>3 275 923 €</b>	<b>5 043 716 €</b>	61 520 €
Taxes foncières non bâti (TFNB)	51 362	59,11%	<b>30 360 €</b>	<b>30 360 €</b>	51 773	59,11%	<b>30 603 €</b>	<b>30 603 €</b>	243 €
Taxes habitation sur les résidences secondaires (THRS)	427 579	20,77%	<b>88 808 €</b>	<b>138 378 €</b>	431 000	20,77%	<b>143 230 €</b>	<b>143 230 €</b>	4 852 €
			<b>3 369 092 €</b>	<b>5 150 934 €</b>			<b>3 449 756 €</b>	<b>5 217 548 €</b>	<b>66 615 €</b>

- Le produit des taxes additionnelles (pylônes, électricité, publicité) **339K€**
- Les produits de services sont prévus pour un montant quasi identique aux recettes perçues en 2025, les recettes sont estimées à **529,8K€**.
- Les revenus des immeubles et charges **56,3K€**
- Les subventions transférées **12K€**
- Atténuation de charges **50K€**

**Soit un total de 7 243,1K€ de recettes pour l'exercice 2026 auquel s'ajoute l'excédent cumulé de 2 174,7€ (soit 9 417,8€)**



*Pour information, comparaison avec les taux d'IMPOSITION des villes voisines :*

nombre d'habitants	2025	2025	2025	2025	2025
	10083	11923	5714	5266	5080
	Méry-sur-Oise	L'Isle Adam	<b>Parmain</b>	Mériel	Champagne-sur-Oise 5072
EPCI	CCVO3F				HAUT VAL D'OISE
Taxes foncières bâti <b>(TFB)</b>	49,23%	38,62%	<b>36,18%</b>	40,58%	34,91%
Bases fiscales	12 412 595	27 149 032	8 982 652	6 349 828	6 776 709
Produit perçu dont lissage	6 113 611 €	10 486 852 €	3 249 027 €	2 576 760 €	2 363 248 €
Produit avec coefficient correcteur	7 969 993 €	14 525 754 €	4 982 195 €	4 323 966 €	3 292 185 €
Taxes foncières non bâti <b>(TFNB)</b>	80,65%	99,07%	<b>59,11%</b>	93,83%	69,23%
Bases fiscales	42 316	89 282	51 362	18 573	54 824
Produit perçu	34 128 €	88 452 €	30 360 €	17 427 €	37 955 €
taxe d'habitation sur les résidences secondaires <b>(THRS)</b>	24,66%	25,92%	20,77%	24,90%	21,08%
Bases fiscales	230 037	1 077 039	427 579	173 713	228 618
Produit perçu	56 727 €	279 169 €	88 808 €	43 255 €	48 193 €
majoration RS	- €	144 234 €	49 570 €	- €	- €
TOTAL FISCALITÉ FONCIÈRE	8 060 847 €	15 037 608 €	5 150 934 €	4 384 648 €	3 378 332 €

## LES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## PAR SERVICE POUR 2026

Les charges générales et financières devraient être en moindre hausse du fait de la baisse de l'inflation, et grâce à leur maîtrise par une gestion rigoureuse.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE : **1 589,5K€** (BP 2025 : 1 507K€)
  - Participation aux syndicats
  - Fournitures administratives
  - Intérêts de la dette
  - Prestations informatiques et RGPD
  - Locations copieurs, machine à affranchir et plieuse
  - Maintenance des logiciels métier
  - Contrat avocats
  - Frais d'affranchissement
  - SDIS (+2K€ en 2026)
  - Dotation aux amortissements
  - SRU (0 € en 2025 contre 70K€ en 2026) et FNGIR
  - Impôts (taxes foncières, sur les logements vacants, sur les bureaux)
  - Provisions pour risques
  - Cadeaux nouveaux nés et mariés
- SERVICES TECHNIQUES : **1 231,2K€** (BP 2025 : 1191k€)
  - Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)
  - Petit équipement
  - Vêtements de travail
  - Entretien des bâtiments dont toiture de l'Eglise de Jouy-Le-Comte
  - Entretien des espaces verts
  - Entretien et petits travaux de voirie
  - Maintenance et assurance des biens mobiliers et immobiliers
  - Frais d'actes et de contentieux
  - Frais de télécommunication
  - Frais de gardiennage
  - Entretien et réparation des véhicules
- COMMUNICATION : **47,5K€** (BP 2025 : 43,6K€)
  - Vœux du maire
  - Maintenance Site de la ville, panneaux lumineux
  - Bulletins municipaux x 4, flyers de communication, guide pratique
  - Nouveaux arrivants, rencontres de quartiers et concertation projets
  - Licence application mobile *nouveauté 2026*

- **FRAIS DE PERSONNEL : 4 146,5K€**  
(dont 3 972,8K€ au chapitre 012 - BP 2025 : 3 413,7K€)
  - Rémunération des agents
  - Indemnités des élus
  - Assurance statutaire
  - Médecine préventive
  - Adhésion au CNAS
  - Formations
  - Mise à disposition du personnel du CPCLC
  - Convention Police municipale
- **BIBLIOTHÈQUE : 28,2K€** (BP 2025 : 28,4K€)
  - Renouvellement des collections (romans, BD, mangas..)
  - Fournitures
  - Maintenance des logiciels
  - Ateliers
  - Redevances et licences logiciels
  - Projet « Tous différents » volet n°2(subvention CD95 50%)
- **AFFAIRES CULTURELLES : 16,8K€** (BP 2025 : 20,4K€)
  - Théâtres
  - Expositions
  - Conférences
  - Concerts
  - Salons
  - Cinéma de plein air
  - Printemps des poètes
  - Ateliers
- **ENFANCE ET JEUNESSE : 91K€** (2 séjours prévus)  
(BP 2025 : 85,4K€)
  - Sorties
  - Fournitures et matériel éducatif
  - Séjours extérieurs (ski, été)
  - Ateliers créatifs
  - Entretien du poulailler
- **SCOLAIRE : 430,4K€** (BP 2025 : 416,6K€)
  - Restauration scolaire
  - Fournitures scolaires
  - Coopératives scolaires
  - Cadeaux (noël des enfants des écoles + récompenses aux CM2 et bacheliers)
  - Piscine créneaux scolaires (prise en charge d'une partie de certains créneaux par la CCVO3F)
  - Maintenance du logiciel métier
  - Transports scolaires (bibliothèque et activités sportives)
  - Rencontre inter sportive
- **COMMERCE ET ARTISANAT : 8,1K€** (BP 2025 : 4,8K€)
  - Marché de l'Artisanat d'Art
  - Atelier charte de proximité
  - Réunion avec les commerçants
  - Forum des entrepreneurs



○ FÊTES ET CÉRÉMONIES : **31,9K€** (BP 2025 : 34,8K€)

- Carnaval
- Chasse à l'œuf
- Vide dressing
- Parmain en musique
- Salon Playmobil
- Fête des voisins
- Noël des enfants des écoles de la ville
- Marché de Noël
- Cérémonies militaires

○ PARMAIN EN FÊTE : **20K€** (BP 2025 : 20K€ Parmain AU FAR WEST)

○ SOCIAL : **47,9K€** (BP 2025 : 32,4K€)

- Repas de l'âge d'or
- Colis des anciens
- Subvention COS
- Subvention versée au CCAS (*8,5K€ en 2025 contre 18,2K€ en 2026*)

○ ASSOCIATIONS ET SPORTS : **60,8K€** (BP 2025 : 49,3K€)

- Concours de pétanque
- Cérémonies sportives
- Journée inter CM2/6<sup>ème</sup>
- Tournois de badminton
- Forum des associations
- Achat de matériel sportif
- Pass-associations élémentaires et collégiens
- Subventions aux associations

○ ENVIRONNEMENT : **0,7K€** (BP 2025 : 0,7K€)

- Journée de nettoyage

**Soit un total global de : 7 750,5K€ hors virement à la section d'investissement de 1 667,3K€ (soit 9 417,8K€)**



